

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU

UNITE DE FORMATION ET DE
RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES

MASTER INTERNATIONAL
EN INNOVATION ET DEVELOPPEMENT
EN MILIEU RURAL

MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'INSTITUT
LA REFORME DE L'EDUCATION ET
DE LA FORMATION

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU
DEVELOPPEMENT PEDAGOGIQUE



«Innover en Partenariat»



MEMOIRE DE MASTER INTERNATIONAL EN INNOVATION
ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL

**Acteurs et enjeux de « la Stratégie de Scolarisation
Accélérée/Passerelle » en milieu rural à travers les réalités
de la commune de Koubri.
(Burkina Faso)**

Présenté par: ZALLE Rasmané

Directeur de mémoire

**Madame ROUAMBA/OUEDRAOGO
Claudine Valérie**
*Enseignant-chercheur au département
de Sociologie à l'Université de Ouagadougou*

Maître de stage

Monsieur SANOU Dominique
*Inspecteur de l'Enseignement du Premier
Degré à la Direction de la Recherche et du
Développement Pédagogique (MENA), Point
Focal SSA/P au Burkina Faso*

Année académique 2013-2014

DEDICACE

A

Mes parents

Je dédie ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Au terme de cette entreprise scientifique, nous voulons adresser nos remerciements à tous ceux qui ont cru en la justesse de notre engagement et d'une manière ou d'une autre ont apporté leurs contributions pour la réalisation de notre mémoire.

A notre directrice de mémoire, Madame B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO qui a bien accepté diriger ce mémoire en dépit de ses multiples charges académiques, nous lui exprimons notre profonde gratitude.

Nous remercions notre maître de stage, Monsieur Dominique SANOU pour sa constante disponibilité, ses conseils et ses remarques pertinentes, qu'il trouve à travers ces mots l'expression de notre reconnaissance.

Nous tenons à témoigner également notre reconnaissance au Docteur Juliette KABORE/OUEDRAOGO, Directrice Générale de l'Institut de la Réforme de l'Education et de la Formation pour ses conseils et ses encouragements ;

Egalement nos remerciements vont à l'endroit de Madame Emma KINDA, Directrice de la Recherche et du Développement Pédagogique, qui est en même temps notre directrice de service qui tout au long de nos recherches m'a prodigué les conseils nécessaires nous permettant ainsi de réaliser cette étude.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Professeur Jacques NANEMA, Coordonnateur du Master AGRINOVIA, pour sa constante disponibilité, ses précieux conseils et son soutien inestimable pour l'aboutissement du présent travail.

A tous les enseignants du Master AGRINOVIA qu'ils trouvent ici notre gratitude à leur égard pour leurs remarquables contributions à notre formation.

Nous ne saurions oublier Messieurs OUEDRAOGO Ragnaguenewendé et BAGUIRA Séraphin, respectivement Coordonnateur SSA/P et Superviseur SSA/P à CREDO qui n'ont ménagé aucun effort pour nous permettre d'avoir contact avec les acteurs sur le terrain;

Nous remercions tous ceux et toutes celles qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à la réalisation de ce mémoire. Ce sont :

- nos amis et nos collègues de service ;
- les enseignants et les animateurs des centres à passerelle de Koubri ;
- la CEB de Koubri ;
- toutes les personnes ressources et les populations auprès desquelles nous avons recueilli les informations nécessaires à notre étude.

Nos remerciements également vont à l'endroit de tous nos camarades de la troisième promotion du Master AGRINOVIA pour leur amitié et leur appui moral.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	I
REMERCIEMENTS	II
TABLE DES MATIERES	III
LISTE DES TABLEAUX.....	VI
LISTE DES FIGURES	VI
LISTE DES PHOTOS	VI
LISTE DES SIGLES ET ABREVAITIONS.....	VII
RESUME	IX
ABSTRACT.....	X
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE	3
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE.....	4
1.1. JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET.....	4
1.2. REVUE DE LA LITTERATURE	4
1.2.1. <i>Education et développement en milieu rural</i>	5
1.2.2. <i>Motifs et objectifs de l'innovation en éducation</i>	7
1.2.3. <i>Conditions requises pour innover en éducation</i>	8
1.3. PROBLEMATIQUE.....	11
1.4. HYPOTHESES DE LA RECHERCHE.....	14
1.5. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	14
1.6. DEFINITION DES CONCEPTS	14
1.6.1. <i>Education</i>	14
1.6.2. <i>Innovation</i>	16
1.6.3. <i>Partenariat</i>	17
1.6.4. <i>Participation communautaire</i>	18
1.6.5. <i>Passerelle</i>	18

CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE	19
2.1. DESCRIPTION DE LA ZONE D'ETUDE.....	19
2.2. TECHNIQUE D'ECHANTILLONNAGE.....	22
2.2.1. <i>Population cible</i>	22
2.2.2. <i>Échantillonnage</i>	22
2.3. TECHNIQUE DE COLLECTE DES DONNEES.....	23
2.3.1. <i>Recherche documentaire</i>	24
2.3.2. <i>Pré-enquête</i>	24
2.3.3. <i>Enquête</i>	24
2.3.4. <i>Dépouillement et traitement des données</i>	24
2.4. DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'ENQUETE.....	25
DEUXIEME PARTIE : ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS	26
CHAPITRE I : LES PARTIES PRENANTES ET LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE SCOLARISATION ACCELEREE/PASSERELLE	27
1.1. PRESENTATION DE LA SSA/P.....	27
1.2. LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SSA/P	28
1.3. LES ACTEURS DE LA SSA/P ET LEURS ROLES	29
1.3.1. <i>Les initiateurs ou porteurs de l'innovation</i>	29
1.3.2. <i>Les partenaires d'accompagnement ou de soutien de la SSA/P</i>	30
1.3.2.1. <i>Les acteurs d'appui financier</i>	30
1.3.2.2. <i>Les acteurs d'appui technique</i>	31
1.3.3. <i>Les bénéficiaires</i>	34
1.4. LE PARTENARIAT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA SSA/P	35
1.5. LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE.....	38
1.6. LES ENJEUX DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE	40
CHAPITRE II: LA CONTRIBUTION DE LA SSA/P AU DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION	43
2.1. LA CONTRIBUTION DE LA SSA/P AU DEVELOPPEMENT QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'EDUCATION	43

2.2.	APPRECIATION GLOBALE DES FORCES ET DES FAIBLESSES DE LA SSA/P	46
2.2.1.	<i>Les forces et les atouts de la SSA/P</i>	46
2.2.2.	<i>Les faiblesses et les obstacles de la SSA/P</i>	48
CHAPITRE III : SUGGESTIONS POUR UNE AMELIORATION ET UN PASSAGE A GRANDE ECHELLE DE LA SSA/P		50
3.1.	A LA FONDATION STROMME	50
3.2.	A L'ETAT/MENA	50
3.3.	A CREDO	51
3.4.	AUX ANIMATEURS	52
3.5.	AUX ENCADREURS PEDAGOGIQUES	52
3.6.	AUX ENSEIGNANTS DES ECOLES D'ACCUEIL.....	53
3.7.	AUX COMMUNAUTES	53
CONCLUSION		54
BIBLIOGRAPHIE.....		56
ANNEXES		59

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N°1 : RECAPITULATIF DE L'ECHANTILLON	23
TABLEAU N°2 : RECAPITULATIF DES ACTEURS DE LA SSA/P ET LEURS ROLES	34
TABLEAU N°3 : OPINIONS DES ENQUETES SUR LE PARTENARIAT	36
TABLEAU N°4: OPINIONS SUR L'INTERET ACCORDE A LA SSA/P	39
TABLEAU N°5: EFFECTIFS DES ELEVES AYANT BENEFICIES DE LA SSA/P.....	43
TABLEAU N°6: COUTS MOYENS D'UN ELEVE DE LA SSA/P ET DE L'ECOLE CLASSIQUE.....	48

LISTE DES FIGURES

FIGURE N°1: CARTE ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE DE Koubri.....	20
TABLEAU N°2 : INDICATEURS EDUCATIFS DE LA COMMUNE DE Koubri.....	21
FIGURE N°3: EXISTENCE D'UN CADRE DE CONCERTATION.....	37
FIGURE N°4: OPINION SUR LES VISITES DES PARENTS AU CENTRE.....	39
FIGURE N°5: OPINION SUR L'AMELIORATION DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE	40
FIGURE N°6: OPINION DES ENQUETES SUR LA CONTRIBUTION DE LA SSA/P	44
FIGURE N°7: NIVEAU DE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS ENQUETES.....	46

LISTE DES PHOTOS

PHOTO N°1: CENTRE A PASSERELLE DU VILLAGE DE NAKAMBTENGA CONSTRUIT EN SECCO PAR LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE.	
--	--

41

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- AME :** Association des Mères Educatrices
- APE :** Association des Parents d'Elèves
- BREDA :** Bureau Régional de Dakar
- CEB :** Circonscription d'Education de Base
- CCEB :** Chef de Circonscription d'Education de Base
- CE1 :** Cours Elémentaire Première année
- CE2 :** Cours Elémentaire Deuxième année
- CEBNF :** Centre d'Education de Base Non Formelle
- COGES :** Comité de Gestion
- CPAF :** Centre Permanent pour l'Alphabétisation Fonctionnelle
- CREDO :** Organisation Chrétienne de Secours et de Développement
- DGESS :** Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
- DGIREF :** Direction Générale de l'Institut de la Réforme de l'Education et de la Formation
- DENFA :** Direction de l'Education Non Formelle des Adolescents
- DEP :** Direction des Etudes et de la Planification
- DGAENF :** Direction Générale pour l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle
- DPENA :** Direction Provinciale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
- DRENA :** Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
- EPT :** Education Pour Tous
- EPU :** Education Primaire Universelle
- ES :** Ecole Satellite
- FAO :** Organisations des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- IIPE :** Institution Internationale de Planification de l'Education
- MENA :** Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

MASSN : Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PDDEB : Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base

PDSEB : Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SSA/P : Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle

SPSR-SSA/P : Secrétariat Permanent Sous-Régional de la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfant

RESUME

Le Burkina Faso est un pays sahélien classé parmi les plus pauvres au monde. Cette pauvreté est très ambiante en milieu rural qui abrite 77,3% de la population du pays (RGPH : 2006) et mérite une attention particulière. Ayant pris conscience de cette situation, les autorités ont convenu que la bataille contre la faim et l'indigence ne peut être menée sans une éducation de qualité pour tous. C'est ainsi que de nombreuses initiatives ont été prises pour permettre à tous les citoyens d'accéder à cette éducation de qualité.

Ainsi, plusieurs innovations éducatives ont vu le jour à l'instar de la «Stratégie de Scolarisation Accélérée ou Passerelle (SSA/P)». En effet, la SSA/P est une innovation éducative initiée au Mali en 2004 par la Fondation STROMME et a fait ses preuves dans le développement quantitatif et qualitatif de l'éducation. C'est pourquoi, la Fondation dans son élan de soutien au développement des pays pauvres a commencé l'expérimentation de cette innovation au Burkina Faso depuis 2006.

Cette innovation vise à donner une chance aux populations défavorisées et celles du milieu rural en particulier de bénéficier des opportunités d'accès, de maintien et d'achèvement du cycle primaire. La SSA/P comme toute innovation est un processus multi-acteurs avec des enjeux spécifiques.

Cette étude que nous avons menée vise à contribuer à l'analyse des acteurs, leurs rôles et les enjeux de la SSA/P dans la commune rurale de Koubri.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus révèlent qu'il existe plusieurs acteurs qui interagissent entre eux dans une dynamique partenariale pour la mise en œuvre de cette innovation. Elle est basée sur la stratégie du « faire-faire » et la participation communautaire. Du reste, notre étude a abouti au constat que la SSA/P contribue énormément au développement du système éducatif dans la commune de Koubri, à travers l'amélioration du taux d'accès, de maintien et d'achèvement du cycle primaire. Ce qui confirme d'ailleurs nos hypothèses de départ. Au regard de la pertinence de cette innovation, il est souhaitable qu'elle soit vulgarisée au profit des communautés rurales et défavorisées qui en ont tant besoin pour escompter un développement durable.

Mots clés : Education, innovation, stratégie de scolarisation accélérée/passerelle, participation communautaire, développement.

ABSTRACT

Burkina Faso is a Sahelian country ranked among the poorest in the world. This poverty is room rural home to 77.3% of the population (RGPH: 2006) and deserves special attention. Realizing this, the authorities agreed that the battle against hunger and poverty can not be achieved without a quality education for all. Thus, many initiatives have been taken to enable all citizens to access this quality education.

Thus, several educational innovations have emerged like the "Strategy for Accelerated enrollment or Gateway (SSA / P)." Indeed, the SSA / P is an educational innovation initiated in Mali in 2004 by STROMME Foundation and has proven in the quantitative and qualitative development of education. This is why the Foundation in its outpouring of support to development in poor countries began experimenting with this innovation in Burkina Faso since 2006.

This innovation is designed to give a chance to the poor and those in rural areas in particular benefit from the opportunities of access, retention and completion of primary education. SSA / P as every innovation is a multi-stakeholder process with specific issues.

The study we conducted is to contribute to the analysis of the actors, their roles and challenges of SSA / P in the rural town of Koubri.

The results we have achieved show that there are several players interacting in a dynamic partnership for the implementation of this innovation. It is based on the strategy of "make-do" and community involvement. Moreover, our study resulted in the finding that the SSA / P contributes enormously to the development of education in the municipality of Koubri, by improving the rate of access, retention and completion of primary education. This also confirms our assumptions. Given the relevance of this innovation, it is desirable that it be popularized for rural and disadvantaged communities that desperately need to discount sustainable development.

Keywords: Education, innovation, strategy of accelerated / Gateway enrollment, community participation, development.

INTRODUCTION

Dans le combat contre la pauvreté et pour le développement durable l'éducation constitue une des armes les plus puissantes. D'après Amartya Sen cité par Francesca Tosi et Silvia Napolitano (2013), la pauvreté n'est pas due seulement à des revenus trop bas mais aussi à un manque de capacités, qui est alors la « vraie » pauvreté. En effet, l'acquisition des capacités passe par l'éducation qui est le creuset de tout développement. Elle a ainsi été reconnue par la communauté internationale qui, lors de la Conférence mondiale sur « l'Éducation Pour Tous (EPT) » tenue du 5 au 9 mars 1990 à Jomtien en Thaïlande, a convenu qu'elle est un droit fondamental de l'être humain et qu'aucun pays ne peut se développer sans un système éducatif efficace. Elle s'est alors engagée à intensifier les efforts en vue de répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous, à rendre l'enseignement primaire accessible à tous les enfants et à réduire massivement l'analphabétisme avant la fin de la décennie.

Dix ans plus tard, alors que de nombreux pays étaient loin d'avoir atteint l'objectif fixé, la communauté internationale s'est à nouveau réunie du 26 au 28 avril 2000 à Dakar au Sénégal. Elle a réaffirmé son engagement à réaliser l'Éducation pour tous en 2015 au plus tard. Cette même année 2000, l'Organisation des Nations Unies a adopté les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers huit principaux objectifs qui répondent aux défis du développement les plus importants du monde.

Deux des huit objectifs du millénaire concernent directement l'éducation : l'objectif n°2 « assurer l'éducation primaire pour tous » et l'objectif n°3 « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». Il importe alors que des mesures sérieuses soient prises pour relever ces défis.

Le Burkina Faso, pays pauvre aux ressources limitées (classé 83^e sur 86 pays selon le rapport mondial du développement humain 2013) a pris conscience de la nécessité de mobiliser toutes les énergies positives et créatrices pour l'atteinte de l'EPT. C'est ainsi qu'il a entrepris de nombreuses initiatives pour répondre à ces défis et offrir aux citoyens l'opportunité de jouir de leur droit à l'éducation afin d'escompter un développement durable.

C'est dans cette optique que l'Etat burkinabè a mis en œuvre le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDDEB) durant la période de 2001 à 2010 pour rattraper les grands retards constatés dans le système éducatif. Mais en dépit des résultats notables enregistrés, le Burkina Faso était loin de réaliser des objectifs de l'EPT. Ce qui a conduit à la mise en place du Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB) pour la période 2012-2021 qui vise à l'accélération du développement quantitatif et qualitatif de l'offre d'éducation de base.

Deux années après la mise en œuvre du PDSEB, les résultats sont forts appréciables et présentent un taux brut de scolarisation au primaire de 81,3% en 2013 et un taux brut d'admission de 92,8% (Annuaire statistique MENA : 2013). Cependant, force est de

constater que de nombreuses difficultés émaillent toujours le système éducatif burkinabè et pourraient entacher l'atteinte des OMD. Il s'agit principalement des problèmes liés à l'accès et à la qualité de l'éducation mais aussi et surtout les disparités entre zones rurales et zones urbaines et entre les sexes. Alors que 77,3% de la population burkinabè vit en milieu rural, elle est la moins servie du système éducatif. C'est pourquoi des formules alternatives visant à donner l'opportunité d'accès à une éducation de qualité, aussi bien à ceux du milieu rural qu'urbain, ont vu le jour.

La Stratégie de Scolarisation Accélérée (SSA/P) fait partie de ces innovations éducatives qui se donnent pour objectifs d'apporter une chance aux populations défavorisées et celles du milieu rural de bénéficier des opportunités d'accès ou d'achèvement du cycle primaire. La SSA/P comme toute innovation est un processus multi-acteurs avec des enjeux spécifiques.

C'est dans le souci de contribuer à l'analyse des acteurs et leurs degrés d'implication dans la mise en œuvre de cette innovation et examiner les enjeux que revêt la SSAP que cette étude a été initiée.

Elle définit d'abord dans la première partie l'éclairage théorique et la méthodologie de la recherche. Le premier chapitre de cette partie aborde le cadre théorique de la recherche qui explique la justification du choix du sujet et fait l'état de la littérature sur le sujet. Ce chapitre décline également la problématique concernant l'objet de la recherche, définit les objectifs, les hypothèses et les principaux concepts de l'étude. S'agissant du second chapitre, il porte sur le cadre méthodologique.

Quant à la deuxième partie, elle concerne l'analyse et l'interprétation des résultats de l'étude. Le premier chapitre fait une présentation des acteurs, leurs rôles et la participation communautaire dans la mise en œuvre de la SSA/P. Le deuxième évoque la contribution de l'innovation au développement du système éducatif et le troisième chapitre propose des suggestions pour une amélioration et une mise à grande échelle de l'innovation.

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

1.1. Justification du choix du sujet

Le Burkina Faso a un système éducatif marqué par une faible offre quantitative et qualitative de la demande éducative. Les zones rurales sont les plus affectées par les problèmes de scolarisation. Pourtant, dans ces zones rurales résident au moins 85% de la population en âge scolaire (Alain Mingat et al., 2010 :16). Certains facteurs comme les pesanteurs socio-culturelles, la pauvreté des ménages, l'insuffisance de l'offre éducative en zone rurale et l'absence des langues maternelles dans l'enseignement influencent la propension des parents à envoyer leurs enfants à l'école.

Conscient du fait que l'accès aux systèmes éducatifs est dès lors un facteur déterminant dans le processus de développement du pays, le gouvernement burkinabè en partenariat avec des Organisations Non Gouvernementales, pour faire face aux multiples défis de l'éducation a fait recours à l'innovation éducative. C'est ainsi que la Fondation STROMME Afrique de l'Ouest a initié une formule éducative dénommée « **Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSAP)** », au bénéfice des enfants qui n'ont pas pu accéder à l'école ou qui en ont été précocement exclus pour diverses raisons.

Cette formule est d'autant plus pertinente parce qu'elle offre une opportunité d'éducation à des populations défavorisées, notamment une seconde chance aux enfants déscolarisés précoces ou non scolarisés dont l'âge se situe entre 9 et 12 ans. Au bout de 9 mois de scolarisation, ces jeunes sont intégrés dans le système classique au Cours élémentaire deuxième année (CE2) afin d'y poursuivre un cycle normal.

Cependant, il faut remarquer que toute innovation est un processus multi-acteurs caractérisé par des incertitudes et des complexités inhérentes à l'innovation elle-même. Ainsi, elle peut produire des effets contraires aux résultats escomptés.

C'est fort de ce constat que nous avons jugé important d'investiguer sur ce sujet que nous avons intitulé « **Acteurs et enjeux de la "Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelles" en milieu rural à travers les réalités de la commune de Koubri** ». Il s'agit d'une part, d'analyser le degré d'implication des différents acteurs dans cette innovation et d'autre part, d'examiner les enjeux de cette innovation éducative, surtout en milieu rural où de nombreux enfants n'ont toujours pas la chance d'aller à l'école et éventuellement explorer les conditions d'un passage à l'échelle de cette innovation.

1.2. Revue de la littérature

La situation de l'éducation dans les pays en développement constitue une préoccupation majeure qui interpelle les Etats, les Organismes Internationaux, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les bailleurs de fonds et les partenaires au développement. L'éducation est au centre des réflexions et représente un thème autour duquel sont

engagés différents auteurs. C'est pourquoi, pour mieux cerner notre sujet d'étude nous avons procédé à des lectures d'ouvrages généraux et spécifiques, des mémoires et des revues portant sur la question de l'éducation en général et celle du milieu rural en particulier, ainsi que des écrits portant sur l'innovation. L'examen de la littérature, nous a permis de nous rendre compte que la question de l'innovation éducative aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine est une préoccupation. Ainsi, nous avons jugé pertinent de structurer l'essentiel de ces écrits autour des axes thématiques qui essaient d'embrasser la globalité de notre thème:

- ❖ **Education et développement en milieu rural ;**
- ❖ **Les motifs et les objectifs de l'innovation en éducation ;**
- ❖ **Les conditions requises pour innover en éducation.**

1.2.1. Education et développement en milieu rural

La question de l'éducation est diversement abordée par les auteurs. C'est ainsi que Joseph Ki-zerbo (1990) constate que les enfants ruraux manifestent un retard significatif dans la scolarisation. Il souligne que l'éducation est placée au cœur du développement et dénonce qu'une société qui renonce à prendre en charge sa jeunesse et à la doter des outils d'une promotion optimale, enterre son propre avenir. Pour lui, l'ouverture d'accès à l'éducation à un plus grand nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes, la réduction des disparités et les exclusions de fait constatés au niveau des populations rurales et suburbaines, de la petite enfance, des femmes, des enfants en situation difficile sont autant de domaines nécessaires à la mobilisation des énergies. L'intégration de l'éducation dans une dynamique de progrès économique, social et culturel constitue un facteur de développement. Ainsi, la FAO¹ indique que l'école en milieu rural a pour vocation de promouvoir, guider et développer les compétences intellectuelles, morales et techniques des enfants des campagnes. Elle doit les préparer à affronter, comprendre et résoudre des problèmes spécifiques, qui s'opposent à l'amélioration de leur niveau de vie, à la fois dans le monde où ils sont nés et lorsqu'ils migrent vers les villes.

Dans cette même optique Jean François Kobiane (2006) relève que l'école est l'une des clés du développement économique et social. Il démontre que dans les zones rurales, l'école étant rare, l'offre d'éducation qui comprend non seulement l'infrastructure éducative mais aussi le personnel enseignant, le matériel didactique, le contenu de l'enseignement, etc. est un critère déterminant de la scolarisation des enfants et particulièrement des filles. Plus l'école est éloignée moins grande est la probabilité de mettre les enfants aux études. Alain Mingat et al. (2010) abondant dans le même sens précisent que les chances de scolarisation des enfants dépendent de l'emplacement de

¹ www.fao.org/docrep/009/t3725f/T3725F02.htm consulté le 4 mars 2014

l'école, mais également de la décision des parents prise au regard des bénéfices et des coûts inhérents à la scolarisation.

Selon Pierre J. Kamano et al. (2010), les effets de l'éducation touchent de nombreux domaines sociaux en milieu rural. A cet effet, il souligne que l'éducation permet de réduire les risques de pauvreté, de santé et le taux d'analphabétisme à l'âge adulte. L'éducation est un puissant instrument dans l'adoption des comportements sociaux « modernes ». Compte tenu du poids de la tradition en milieu rural, l'éducation contribue substantiellement au changement de comportements et à l'adoption de pratiques innovantes jugées importantes dans les différentes situations sociales. David Atchoarena et Lavinia Gaspereni (2005) estiment dans la même logique que si les ruraux sont plus pauvres c'est en partie parce qu'ils risquent davantage de vivre dans des zones reculées, d'être en mauvaise santé et analphabètes, de compter d'avantage d'enfants par adulte et de travailler dans des professions dangereuses de faible productivité. Pour ces auteurs, même si l'éducation de base a peu de chance de briser ce cercle vicieux, elle doit être un élément essentiel de réduction de la pauvreté en milieu rural. C'est pourquoi ils appellent à l'éducation pour le développement rural car l'éducation de base est reconnue par la FAO comme conditions préalables au développement rural durable. Pour ce faire, Claude Sauvageot et Patricia Dias Da graça (2005) soulignent que le sous-développement dont souffrent les zones rurales constitue un frein à la scolarisation. Or, les efforts pour réduire la pauvreté et la faim ont aussi un lien direct avec l'éducation. Selon ces auteurs, il ya une interdépendance qui illustre une complémentarité entre les objectifs 1 (éradiquer l'extrême pauvreté et la faim) et 2 (atteindre l'éducation primaire universelle) du Millénaire pour le développement et ceux de l'Education pour tous.

Pierre-Louis Gauthier et Odile Luginbühl (2012) expliquent pour leur part que la création de l'école en milieu rural répond à une demande des classes populaires et à un souci d'égalité devant l'accès à l'instruction, dans des contextes sociétaux majoritairement ruraux. Ils soulignent que les enjeux sociétaux de l'école en milieu rural sont comme des lien sociaux et gages de l'égalité devant l'accès à l'enseignement. La création de l'école en zone rurale a contribué à cimenter les unités nationales et elle reste avec le milieu local. Pour eux, le fait éducatif en milieu rural est comme tout son environnement, marqué par l'étendue, les distances parfois longues, l'éloignement des centralités urbaines, des lieux de décision et de financement. C'est pourquoi, Ki-zerbo (2010) s'indigne que dans l'éducation, il est navrant de constater que les groupes sociaux qui comptent le plus dans la production de la valeur ajoutée en matière de biens et services, notamment les femmes et les paysans soient les moins bien partagés dans la sphère de l'éducation.

Jean Ferrier (1996) fait remarquer que la scolarisation des élèves en milieu rural est soumise à des contraintes ou exigences souvent divergentes, quand elles ne sont pas contradictoires, selon que l'on se place du point de vue de l'État, des collectivités territoriales, des parents d'élèves, des enseignants ou des élèves. L'école en milieu rural, reflet du déclin de l'activité locale, évolue entre exigence de gestion, souci de proximité

et demande de qualité. Sa réussite validée passe par une circulation des ressources matérielles et humaines au sein de regroupements adaptés et de bassins pédagogiques. C'est ainsi que Ki-zerbo (2010) suggère que pour faire de l'éducation un facteur, un instrument de développement, l'école doit être intégrée au milieu c'est-à-dire que l'école soit l'affaire du village et le village, l'affaire de l'école.

De l'avis d'Etienne Brunswic et Jean Valérie (2003), pour assurer une plus grande équité et réduire les disparités entre milieu rural et milieu urbain, il s'avère nécessaire de mettre une stratégie minimale basée sur une discrimination positive en faveur des couches les plus démunies.

1.2.2. Motifs et objectifs de l'innovation en éducation

Quant aux motifs de l'innovation, Joanie Rollin et Valérie Vincent (2007), constatent que la crise de l'État providence et le retrait de l'État de certains champs d'intervention laissent place à des initiatives prises par des acteurs issus de la société civile et possédant les capacités, les compétences et les pouvoirs nécessaires pour mettre au point de nouveaux services au profit des personnes et des services de proximité.

En ce qui concerne les motifs et les objectifs de l'innovation en éducation Dan E. Inbar (1996) démontre que l'intérêt que présente le changement en matière d'éducation tient en grande partie à l'idée que le système et les établissements actuels ont échoué. Il indique que même si la mission de l'éducation reste la même, elle vit dans un changement perpétuel que ce soit dans les pays industrialisés ou en développement. Pour lui, l'éducation doit innover pour s'adapter aux changements de ses contextes internes et externes. Dan E. Inbar (1996) explique que l'innovation en matière d'éducation ne se limite jamais à une démarche purement technique et ne repose pas uniquement sur des changements structurels bien qu'ils soient nécessaires. Elle suppose des changements de comportement de la part des enseignants, des parents, des élèves/étudiants, des administrateurs comme des hommes politiques. Il faut que les mentalités anciennes soient abolies ou circonvenues.

Cet auteur soutient que l'éducation est sans cesse en situation paradoxale qui enseigne aujourd'hui à des élèves qui mèneront leur vie demain. Elle doit donc tenter de combler le fossé qui sépare le présent et l'avenir. Pour ce faire, elle doit s'adapter à l'évolution des situations, aux attentes et aux besoins nouveaux et préparer les élèves qui sortent à faire de même.

C'est ainsi que Jean Hassenforder (1972) soutient que l'innovation dans l'enseignement se développe sous l'influence d'un certain nombre de facteurs communs : l'évolution des mentalités particulièrement sensibles dans la jeunesse, les tendances égalitaires et les exigences sociales qui poussent à la démocratisation de l'enseignement, le développement scientifique et l'expansion des connaissances, l'apparition de nouveaux moyens de communication, les aspirations des enseignants eux-mêmes, etc.. Pour lui, les pays qui ont une forte innovation présentent deux

explications : un mouvement de transformation et l'existence de structures décentralisées.

Etienne Brunswic et Jean Valérie (2003) estiment quant à eux que la mise en œuvre du programme « Education pour tous » (EPT) adopté à Jomtien (Thaïlande) en 1990, évalué et conforté par le Forum mondial tenu à Dakar (Sénégal) en 2000, implique entre autres la recherche de solutions adaptées à la scolarisation en milieu rural, dans les zones faiblement peuplées ou dans les zones d'accès difficile. Ils proposent que dans ces zones, la scolarisation peut réduire la fracture entre monde urbain et monde rural et freiner l'exode rural. Selon ces auteurs, l'innovation en matière d'éducation vise à augmenter les inscriptions, à diminuer les abandons et à améliorer le niveau des résultats scolaires. Selon Ki-zerbo (1990), le système éducatif, loin d'être un secteur de la bureaucratie, doit être hautement participatif dans tous ces éléments. Le manque de l'innovation plonge les structures de la bureaucratie dans la somnolence de la médiocrité. Le rôle de l'innovation serait de rendre possible ce qui est souhaitable. Cette innovation consiste à responsabiliser les élèves, leurs parents, leurs maîtres, jusqu'à l'autogestion de l'école dans le cadre de communautés naturelles ou contractuelles. David Atchoarena et Lavinia Gaspereni (2005) soutiennent que les habitants des zones rurales n'ont pas tous accès au système d'éducation formelle et, parmi ceux qui y accèdent, nombreux y renoncent pour différentes raisons. Du fait qu'il y ait un grand nombre de jeunes et d'adultes en dehors de l'école dans les zones rurales qui ont besoin de connaissances, pensées, valeurs et compétences qui leur permettent de trouver du travail et d'améliorer leur niveau de vie. Pour ce faire, l'un des objectifs de l'éducation non formelle consiste à l'innovation en élargissant les perspectives d'apprentissage des enfants qui ne sont pas inscrits dans le système scolaire classique.

Pour l'UNICEF² l'innovation en matière d'éducation vise à contribuer à l'expansion aussi bien quantitative que qualitative de l'éducation et de la formation. Elle permet de répondre au manque d'opportunités éducatives pour les enfants surtout en milieu rural en offrant des mécanismes d'éducation et de formation alternatifs en dehors du système éducatif formel. Aussi, elle permet de promouvoir l'égalité de genre et de réduire les disparités géographiques. Selon elle, le coût de revient d'un enfant en matière d'investissement scolaire dans les structures innovantes est habituellement moins élevé que celui appliqué dans les structures d'éducation et de formation classique. L'innovation éducative permet la participation communautaire à l'œuvre d'éducation.

1.2.3. Conditions requises pour innover en éducation

Etienne Brunswic et Jean Valérie (2003) qui ont fait des recherches sur les classes multigrades qui sont des innovations éducatives en milieu rural soulignent que pour

² Unicef, www.unicef.org/bfa/french/3595_7215.html consulté le 20 février 2014.

mettre en place une innovation en éducation particulièrement en zones rurales, il y a trois conditions essentielles à remplir :

- L'engagement de l'Etat et la mobilisation des communautés doivent être forts et affichés, notamment par une politique systématique de discrimination positive de la part des autorités aux différents niveaux, national, régional et local ;
- La motivation des enseignants, entretenue par un suivi pédagogique, une action de formation et la mise en place d'un mécanisme de communication destiné à rompre l'isolement des maîtres ;
- La dotation en outils pédagogiques, guides pour les maîtres et manuels pour les élèves et petit matériel pour les activités de groupe au sein de la classe.

Ces auteurs vont plus loin en insistant que l'Etat est toujours appelé à jouer un rôle prépondérant en matière d'innovation éducative. Il est souvent amené à arbitrer entre concurrents : les différents acteurs concernés au plan local, soit les élèves et leurs parents, les enseignants, la communauté, les ONG, etc. ont des attentes et des objectifs qui leurs sont propres. Il peut exister des divergences ou des conflits dans l'adoption des priorités. C'est alors au politique de donner une orientation qui permettra l'harmonisation nécessaire à l'action. Cependant, ils reconnaissent que l'enjeu d'une innovation éducative est d'importance. De ce fait, il importe de souligner que l'autorité éducative ne peut à elle seule résoudre tous les problèmes en zones rurales. Pour eux, la réussite de l'innovation suppose les efforts conjoints de tous les acteurs concernés. Kizerbo (1990) les rejoint sur ce dernier point, pour lui, il s'agit de responsabiliser les élèves, leurs parents, leurs maîtres, jusqu'à l'autogestion de l'école dans le cadre de communautés naturelles ou contractuelles. Cette responsabilisation doit nécessairement impliquer trois dimensions indispensables : la participation à la conception et à la décision, l'intégration au processus structurel de gestion et d'évaluation et enfin la responsabilité financière dans les charges comme dans les pouvoirs. Il ajoute que l'un des facteurs clés de l'innovation est l'introduction des langues africaines dans le dispositif éducatif. Pour ce faire, la grande innovation de l'éducation en Afrique serait d'en faire un monde intégré dont le centre est partout et la périphérie nulle part.

Dans la même vision, A.M. Huberman (1973) s'inquiète du fait que dans de nombreux milieux, l'innovation dans le domaine de l'éducation reste suspecte et se trouve confrontée à des appréhensions diverses. Pour lui, changer l'éducation suppose une modification des rapports entre éducateurs et éduqués. La mobilisation des acteurs au niveau local constitue une ressource essentielle dont chaque système éducatif peut tirer partie avec profit. Le tissu local recèle en effet de précieuses ressources humaines et économiques qui peuvent être mises au service de l'éducation, notamment lorsque les expériences alternatives ne sont pas généralisables en termes d'échelle, elles peuvent être sources d'inspiration pour la conception des approches (organisation, méthode, pédagogie, etc.). En ce sens, elles peuvent aider à repenser et à adapter le système éducatif traditionnel.

Pour cet auteur, il est possible de prédire dans quelles conditions une innovation sera acceptée ou rencontrera de la résistance. Parmi les principales variables, on peut citer la complexité de l'innovation, son coût, sa communicabilité, sa divisibilité, la nature du rapport entre la source de changement et les personnes qui sont aidées à mettre en œuvre le changement, la compatibilité entre l'innovation et l'environnement. Les innovations les plus durables et les plus efficaces sont celles que l'utilisateur a assimilées, c'est-à-dire qu'il a adoptées parce qu'elles satisfont ses besoins spécifiques. C'est pourquoi Dan E. Inbar (1996), attire l'attention que l'innovation s'étiole dans une ambiance d'hostilité ou de suspicion où chacun a peur de la nouveauté. Une atmosphère encourageante, une culture propice à ce qui est de nouveau sont les conditions préalables dont elle a besoin.

A en croire Nigel Poole et Chris Penrose Buckley (2006), la prise en charge par les bénéficiaires, ou pour le moins leur participation étroite, est essentielle à certains ou à tous les stades du processus d'innovation. L'approche systémique permet de saisir les éléments cruciaux: les sources multiples de l'innovation; la nécessité d'associer les ruraux pauvres en tant qu'acteurs ainsi qu'à la définition des objectifs de la recherche en fonction des conditions locales et les réseaux de partenariats avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'avec les acteurs du secteur commercial. C'est le même avis que partage B. Claudine Valérie OUEDRAOGO (1996) qui souligne que l'innovation dans l'enseignement ne peut se faire sans les enseignants qui sont les principaux acteurs. C'est pourquoi, elle estime que la mise en œuvre de l'innovation doit partir des besoins réellement exprimés par les principaux intéressés plutôt que d'imposer des stratégies venues d'ailleurs. Pour ce faire, elle doit instaurer un consensus entre les acteurs et les partenaires, prendre en compte les ressources matérielles, financières et humaines. L'organisation et la planification du processus doivent se faire selon une démarche logique

David Atchoarena et Lavinia Gaspereni (2005) préconisent que l'éducation non formelle est la mieux disposée à l'innovation, car elle répond plus effectivement aux besoins de la population. La multiplicité des formes et la flexibilité de l'éducation non formelle sont des atouts majeurs qui favorisent l'adaptation des programmes des contextes ruraux divers. Selon ces auteurs, les projets d'éducation non formelle sont caractérisés par une grande diversité en matière de méthodes pédagogiques, de disciplines enseignées, de financement, d'objectifs, de population cible et de qualifications du personnel enseignant.

Au terme de cette analyse des écrits sur l'éducation, nous retenons que la plupart des auteurs ont souligné l'importance de l'éducation pour les populations rurales et ses implications sur le développement durable. Les auteurs ont aussi attiré l'attention sur le fait que les ruraux ne jouissent pas des mêmes possibilités et conditions d'accès à l'éducation que ceux de la ville. C'est pourquoi certains auteurs trouvent qu'il est tout à fait légitime d'intégrer l'innovation dans l'éducation pour prendre en compte les personnes marginalisées ou vulnérables. Cependant, bien que certains écrits aient

abordé les conditions d'innovations en matière d'éducation, la question des acteurs et des enjeux liés au processus d'innovation surtout en zone rurale n'a pas été mis en exergue.

Par conséquent, à l'issue de cette revue de la littérature portant sur l'innovation éducative, quelle problématique peut-elle soulever ?

1.3. Problématique

De nos jours, il est reconnu et accepté que la lutte contre la pauvreté passe par la valorisation des ressources humaines, ce qui implique notamment de mettre l'accent sur l'éducation et la formation des jeunes et des adultes. En effet, l'éducation constitue une composante importante du processus de développement économique et social des nations. C'est ainsi que le Burkina Faso, pays pauvre aux ressources limitées de l'Afrique de l'Ouest ayant adhéré aux engagements internationaux, développe de nombreuses initiatives en vue de relever le défi de l'Education Pour Tous (EPT). Convaincus de l'importance de l'éducation pour le développement socio-économique du pays, le gouvernement burkinabé avec l'appui de ses différents partenaires, afin d'être au rendez-vous des Objectifs du millénaire pour le développement(OMD) de 2015, a mis en place le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) couvrant la période de 2001 à 2010 pour trouver des solutions définitives aux problèmes qui se posent au système éducatif de base. L'action préconisée à travers ce plan a été placée dans une perspective à long terme en conformité avec l'objectif de développement humain durable adoptée par le pays.

Ainsi, en vue de consolider les acquis du PDDEB et espérer une atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement surtout l'Education Pour Tous, le Burkina Faso a élaboré le Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) pour la période 2012 à 2021.

La mise en œuvre du PDSEB entend poursuivre la gratuité de l'enseignement de base public, la professionnalisation de l'éducation à tous les niveaux, la vision holistique, intégrée et multi sectorielle du système éducatif avec des possibilités de passerelles et des cycles terminaux effectifs. Elle vise également à assainir la gouvernance démocratique du système éducatif basée sur les principes de la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire dans une dynamique partenariale.

Pour réaliser cette vision, l'Etat burkinabè et ses partenaires déploient des efforts considérables, multiples et multiformes pour permettre à la grande majorité de la population en âge scolaire d'avoir accès à l'éducation de base et de l'achever avec succès. Cependant, force est de constater qu'en dépit des efforts consentis, l'offre d'éducation au Burkina Faso ne comble pas toujours les besoins de la population. Certains enfants n'ont toujours pas accès à l'éducation. Non seulement les systèmes éducatifs traditionnels ne parviennent pas à intégrer tous les jeunes, mais ils échouent à retenir de nombreux enfants et adolescents qui quittent l'école avant d'avoir acquis les

compétences de base qui leur seront nécessaires au cours de leur vie d'adulte, et avant d'avoir obtenu une qualification reconnue. Cette situation est hypothétique quant à l'atteinte de la scolarisation universelle. En témoignent, les statistiques scolaires du Burkina qui indiquent un taux brut de scolarisation au primaire qui s'élève à 81,3 % en 2013, un taux brut d'admission qui est de 92,8% et un taux d'achèvement de 59,5% pour la même période³.

C'est donc dire que la réalisation de l'objectif de l'Education Pour Tous se heurte à des défis énormes d'autant plus qu'une certaine frange de la population n'a toujours pas accès à l'éducation et un grand nombre d'enfants (40,5% en 2013) n'achève pas le cycle primaire de l'éducation de base. Les filles et les enfants ruraux sont de ce groupe qui ne bénéficie pas assez du système éducatif au Burkina Faso, comme l'a si bien souligné le SEDELAN⁴: « *Pour profiter pleinement du système éducatif burkinabè, mieux vaut être un garçon et naître en ville !* »

Selon David Atchoarena et Lavinia Gaspereni (2005), malgré le fait que l'éducation soit reconnue comme un droit fondamental en soi et un facteur essentiel de lutte contre la pauvreté, d'amélioration des conditions de vie de la population rurale et d'instauration de la sécurité alimentaire, l'accès des enfants à l'éducation dans les zones rurales reste très inférieur à ce qu'il est dans les zones urbaines, l'analphabétisme des adultes y est pour beaucoup plus élevé et la qualité de l'éducation plus pauvre.

Le système éducatif du Burkina Faso est marqué en zones rurales par la faiblesse quantitative et qualitative de l'offre, la forte demande éducative, la faiblesse de la scolarisation des filles et des femmes, le taux de déperditions élevé, la faiblesse du taux d'achèvement. L'absence des langues maternelles dans l'enseignement qui se répercute sur la qualité de l'éducation, les pesanteurs socio-culturelles et traditionnelles qui entachent la scolarisation des enfants surtout les filles et la pauvreté des ménages sont autant de défis à relever.

Pour faire face à tous ces défis, le Gouvernement Burkinabè, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, les ménages, les ONG et associations et le secteur privé ont reconnu que le traitement des handicaps qui frappent les populations rurales dans le domaine de l'éducation exige une approche et des réponses particulières. Ils ont à cet effet, développé et mis en œuvre des formules et

³ *Annuaire statistique du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation du Burkina Faso, 2012-2013*

⁴ <http://www.abcburkina.net/fr/nos-dossiers/vu-au-sud-vu-du-sud/694-325-alphabetisation-scolarisation-et-monde-rural> Consulté le 15 janvier 2014

alternatives éducatives pour contribuer à booster les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de l'éducation de base.

C'est dans cette optique que la Fondation STROMME qui est une ONG internationale œuvrant dans le domaine de l'éducation qui compte apporter son appui aux efforts de l'Etat dans l'offre d'éducation en partenariat avec des ONG nationales a mis en place la « **stratégie de scolarisation accélérée/passerelle** ».

Cette stratégie innovante offre une opportunité d'éducation aux populations défavorisées, notamment aux enfants déscolarisés précoces ou non scolarisés dont l'âge se situe entre 9 et 12 ans.

Cette innovation consiste à inscrire les enfants de 9 à 12 ans dans des centres à passerelle où ils font un apprentissage en neuf (9) mois dont deux mois d'apprentissage dans leur langue maternelle et sept mois de français. A l'issue de ces neuf mois, ces enfants sont évalués et selon leur niveau sont directement intégrés dans le système d'éducation classique au Cours élémentaire deuxième année ou première année. Ce qui leur donne deux à trois années d'apprentissage en une année scolaire.

Cependant comme l'indique A.M. Huberman (1973:1):

« Aujourd'hui encore, dans de nombreux milieux, le changement dans le domaine de l'éducation reste suspect, comme quelque chose de non fondé sur des preuves, d'insolite, voire de franchement dangereux. Changer l'éducation revient en réalité à changer la façon dont les parents élèvent leurs enfants. Cela modifie les rapports entre les adultes et les jeunes et altère l'ascendant des premiers sur le caractère de la génération nouvelle ».

Si l'on admet que l'innovation est une forme positive dans l'éducation et que ses chances de diffusion et d'adoption peuvent être accrues grâce à l'implication de toutes les parties prenantes, il convient de jeter un bref regard sur l'adhésion des acteurs dans cette innovation et les enjeux que comporte la « stratégie de scolarisation accélérée/passerelle ».

Pour ce faire nous avons bâti notre travail autour de la question centrale suivante :

Quels sont les acteurs, leurs rôles et les enjeux de la « stratégie de scolarisation accélérée/passerelle » en milieu rural?

Cette question constitue la préoccupation qui a été examinée au cours de notre étude. Par conséquent, elle fait appel à un certain nombre de questionnements qui nous a permis de nous situer dans le sens de nos objectifs afin de ne pas trop nous éloigner de la perspective que nous voulons mettre en exergue.

Quelles sont les parties prenantes et leur rôle dans la mise en œuvre de la «stratégie de scolarisation accélérée/passerelle» dans la commune rurale de

Koubri?

Quels sont les enjeux de cette innovation dans la commune rurale de koubri?

Quelles sont les conditions qui favorisent la mise à grande échelle d'une telle innovation éducative?

1.4. Hypothèses de la recherche

Pour notre étude les hypothèses suivantes ont été formulées :

- Il existe plusieurs parties prenantes qui travaillent dans une dynamique partenariale dans la mise en œuvre de la stratégie de scolarisation accélérée/passerelle dans la commune rurale de Koubri ;
- La mise en œuvre de la stratégie de scolarisation accélérée/passerelle améliore la participation communautaire à la scolarisation des enfants dans la commune rurale de Koubri.
- La stratégie de scolarisation accélérée/passerelle contribue au développement quantitatif et qualitatif de l'éducation primaire dans la commune rurale de Koubri.

1.5. Objectifs de la recherche

L'objectif principal de cette recherche est de contribuer à l'analyse des acteurs, leurs rôles et les enjeux de la « stratégie de scolarisation accélérée/passerelle » dans la commune rurale de Koubri.

Il s'agira de façon spécifique de/d' :

- Identifier et décrire les acteurs et leurs rôles dans la mise en œuvre de la stratégie de scolarisation accélérée/passerelle dans la commune rurale de Koubri ;
- Analyser les enjeux de la stratégie de scolarisation accélérée/passerelle dans la commune rurale de koubri;
- Proposer des améliorations en vue d'un passage à grande échelle de cette innovation.

1.6. Définition des concepts

1.6.1. Education

Le terme éducation, selon le dictionnaire de sociologie (Gilles Ferréol et al: 1995) recouvre toute activité sociale visant à transmettre à des individus l'héritage collectif de la société où ils s'insèrent. Son champ de compréhension inclut alors tout autant la socialisation du jeune enfant par sa famille, la formation reçue dans des institutions ayant une visée éducative explicite (école, mouvements de jeunesse) ou dans le cadre de groupements divers (associations sportives, culturelles, groupes politiques),

l'influence des groupes des pairs, des mass-média, etc.

Pour Emile Durkheim (1956), l'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu auquel il est particulièrement destiné.

De ces deux définitions précédentes, il ressort que l'éducation inclut des compétences et des éléments culturels caractéristiques socioculturels et politiques. Ce qui nous amène à considérer celle de la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation au Burkina Faso qui définit l'éducation en son article 2 comme étant :

« L'ensemble des activités éducatives et de formation consistant à faire acquérir à l'individu dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel de celle-ci. ».

Au terme de la loi sus-citée, l'éducation est structurée en plusieurs ordres d'enseignements: l'éducation de base, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur, la formation technique et professionnelle.

L'éducation de base est le niveau d'enseignement qui comprend l'éducation de la petite enfance (préscolaire) qui concerne les apprenants de 3 à 6 ans, l'enseignement de base (primaire et post-primaire) qui concerne les apprenants de 6 à 16 ans et l'éducation non formelle (l'alphabétisation, les formations et le développement de l'environnement lettré).

L'éducation utilisée par la SSA/P qui est concernée par notre étude, fait partie de l'éducation formelle car ce sont des activités d'éducation et de formation, structurées et organisées dans un cadre scolaire appelé "des centres à passerelle".

Pour ce faire, nous définissons alors l'éducation comme l'ensemble des activités consistant à faire acquérir à l'individu dans un contexte socioculturel et politique bien déterminé, un ensemble de connaissances, d'aptitudes physiques, mentales et morales lui permettant de comprendre son environnement social, d'interagir avec lui, afin de participer au développement économique, social et culturel de sa société.

Pour ce qui est de la scolarisation, il s'agit de l'ensemble des activités d'éducation dévolu dans un cadre scolaire.

1.6.2. Innovation

L'innovation qui est de plus en plus présente dans les discours publics est un concept qui fait appel à des définitions et approches plurielles.

Joanie Rollin et Valérie Vincent (2007), définissent l'innovation comme toute approche, pratique, intervention ou encore tout produit ou service novateur ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations ou des communautés et dont la mise en œuvre résout un problème, répond à un besoin ou à une aspiration. Pour ces auteurs, l'innovation en plus de se définir par sa nature matérielle et immatérielle et par son caractère novateur (initiative nouvelle, révolutionnaire, adaptée, renouvelée), se définit par son processus. Ce dernier se caractérise, entre autres, par la participation et la coopération d'une diversité d'acteurs, par l'échange et la création de connaissances et d'expertises et par la participation des utilisateurs ou usagers (preneurs). Ils remarquent que l'innovation sociale se démarque non seulement de l'innovation technologique, mais aussi d'autres concepts tels que l'invention et la transformation sociale. Ces auteurs admettent que l'innovation sociale, contrairement à l'innovation technologique, ne répond pas exclusivement à une logique de marché, de concurrence ou de besoins d'une clientèle. Elle répond très souvent à une urgence d'améliorer des pratiques sociales ou organisationnelles et d'en mettre au point de nouvelles. Dans les deux cas, cependant, le processus nécessite une participation accrue de différents acteurs, la mise en commun de ressources et la diffusion de l'innovation par différents moyens : éducation, formation, transfert de technologie et/ou de connaissances.

Pour Dan E. Inbar (1996), l'innovation consiste à induire des changements fonctionnels par des nouveaux moyens. C'est le réaménagement des domaines d'action habituels pour les adapter à des situations nouvelles, et la création de nouvelles façons de percevoir et d'aborder les problèmes. Elle est en partie l'exploitation des occasions et des responsabilités par des moyens créatifs qui font appel à l'improvisation. Selon lui, l'innovation en matière d'éducation n'est pas un processus de changement imposé mais elle se réalise par la coopération et par la participation.

S'agissant de l'innovation éducative, L'UNESCO (1993) la définit comme étant un changement délibérément voulu et orienté vers la solution d'un problème spécifique affectant le système éducatif. Les innovations éducatives sont aussi appelées « éducations alternatives ». Elles se présentent comme des expérimentations nouvelles, mises en œuvre dans le cadre d'une politique nationale ou régionale, portant sur l'éducation, l'élément novateur pouvant intervenir dans l'un ou l'autre des six niveaux suivants :

1. la structure organisationnelle ;
2. les contenus et méthodes ;
3. la conception, l'élaboration, la production et la diffusion de matériels

didactiques ;

4. l'accès à l'éducation des groupes défavorisés ;

5. la formation et le perfectionnement du personnel éducatif ;

6. l'utilisation des langues nationales.

Dans le cadre de notre étude nous retenons que l'innovation est un processus de création ou d'amélioration d'un produit, d'un outil, d'une technique/technologie en se basant sur des savoirs locaux ou métissés dans l'objectif de résoudre un problème dans un contexte précis. L'innovation peut être technique/technologique, sociale ou organisationnelle. Elle est un processus collégial dont les multiples acteurs interagissent dans une dynamique partenariale.

1.6.3. Partenariat

En ce qui concerne le partenariat, N. Sellamna (2013)⁵, explique qu'il est une association volontaire entre deux ou plusieurs entités (personnes, entreprises, associations, etc.) en vue d'entreprendre quelque chose ensemble. Les vrais partenariats existent là où les partenaires partagent également les profits et les pertes issus de leur entreprise commune, même en l'absence d'un accord formel de partenariat (principe de Win-Win). Dans ce sens, le vrai partenariat ne peut pas être une relation de "prestation de service" où une partie est payée pour réaliser une activité conçue par une autre. Pour ce faire, il faut que le choix des partenaires soit transparent, équitable, adapté aux réalités du projet de partenariat. Le partenariat peut être de types institutionnels très variables selon les conditions professionnelles, institutionnelles, politiques et les objectifs visés : public-public, public-privé, recherche-recherche, recherche-développement, développement-formation, recherche-formation, etc.. Il peut se retrouver également dans des domaines d'activités très différents : socio-politique, commercial, technique, religieux, humanitaire et service.

Anne Killi citée par Makayaba Mabadjema (2013), ajoute qu'il est une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts. Ils veulent atteindre ensemble un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation.

Dans le cadre des innovations, Dan E. Inbar(1996) précise que le partenariat peut être le moyen de transformer les innovations en un symbole collectif du changement, et ensuite de transformer les idéaux et leurs objectifs en une réalité dont les incidences sont précises.

⁵ N. Sellamna, Cours de « construction et gestion de partenariats », Master AGRINOVIA 2013

Nous considérons le partenariat comme des personnes et/ou des institutions travaillant ensemble et maintenant des relations égales de pouvoir, de partage de connaissances et de décision. Il implique la collaboration-coopération à chaque étape du processus, la participation de tous pour résoudre à des problèmes communs ou pour poursuivre des intérêts communs.

1.6.4. Participation communautaire

Selon MANITOBA (2008), la participation communautaire est un processus favorisant, à différents niveaux, la participation, le renforcement de l'autonomie et la capacité de groupes de citoyens qui partagent une proximité géographique, des intérêts particuliers ou des situations similaires, dans le but de résoudre des problèmes qui nuisent à leur bien-être. Le processus est basé sur la communication interpersonnelle, le respect et la confiance, ainsi que sur des interprétations et des objectifs communs. Il permet de renforcer la capacité des communautés à prendre les moyens qu'il faut pour obtenir des changements positifs et durables à l'échelle locale, de promouvoir et de favoriser la participation communautaire dans l'adoption politiques et la prestation de services, et d'encourager la collaboration entre le gouvernement et la communauté en ce qui a trait aux problèmes qui nuisent à la qualité de vie.

Pour Candy Lugaz et al.(2010) la participation communautaire est l'engagement et l'implication des parents d'élèves et les communautés dans le fonctionnement et la gestion de l'école.

Dans notre contexte la participation communautaire est essentiellement le processus par lequel la communauté éducative c'est-à-dire les parents d'élèves, les enseignants, les encadreurs pédagogiques, les autorités décentralisées et les partenaires de l'éducation exercent leur droit de jouer un rôle actif et direct dans le développement de l'éducation.

1.6.5. Passerelle

Pour Bago L. (2010), la passerelle peut être comprise comme un moyen de transfert, de passage d'apprenants d'un système de formation à un autre. Elle est une structure chargée de l'encadrement et de la formation spécifique dont les apprenants ont besoin pour leur transfert dans les structures formelles.

Pour notre part la passerelle est une opportunité, un point de jonction ou de liaison qu'on offre aux sortants d'un sous système pour accéder à un autre c'est-à-dire le passage du formel au non formel et vice-versa. Dans le cadre de la présente étude, c'est un centre d'apprentissage/formation qui récupère les apprenants de 9 à 12 ans non scolarisés et déscolarisés précoces pour les insérer dans le système d'enseignement classique.

CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE

2.1. Description de la zone d'étude

La délimitation du cadre géographique d'une recherche obéit au souci de précision qui est l'un des principes scientifiques. La présente étude est menée dans la commune rurale de Koubri.

La commune de Koubri a été créée par la Loi 055/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso qui a été érigé le département d'alors en commune rurale.

Au plan géographique (figure n°1), la commune rurale de Koubri est située dans la région du Centre et au Sud de la province du Kadiogo. Son chef lieu Koubri se trouve à environ 25 km au Sud de Ouagadougou sur l'axe Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana (route nationale n°5). La commune rurale de Koubri est limitée au Nord-Ouest par les communes de Saaba et de Ouagadougou, au Nord-Est par la commune Nagréongo, à l'Est par la commune de Mogtédou, au Sud par les communes de Gaongo, Kombissiri, Doulogou et Saponé, à l'Ouest par la commune de Komsilga. La commune couvre une superficie de 505 Km² et compte 25 villages administratifs.

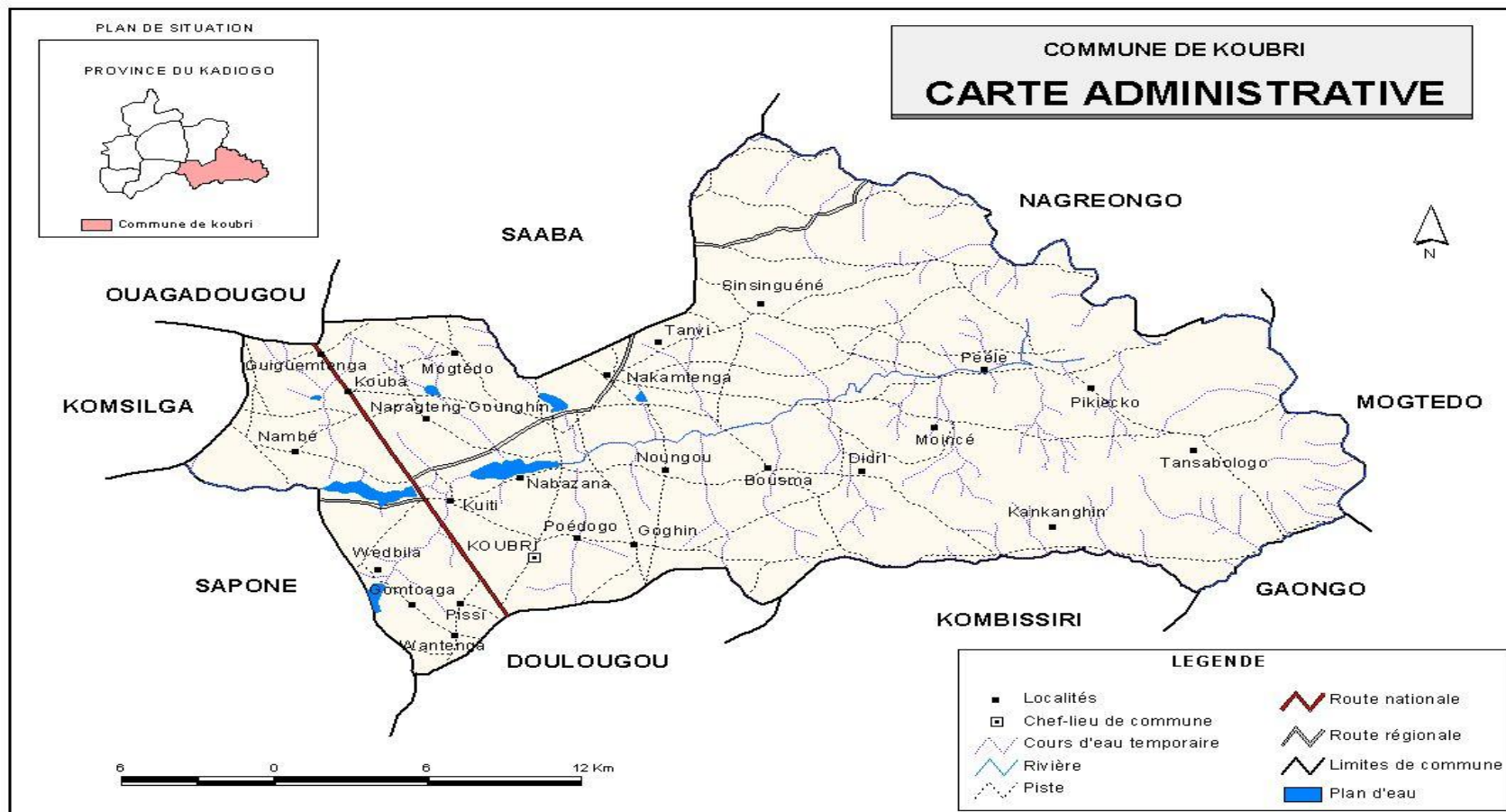


Figure n°1 : Carte administrative de la commune de Koubri

Source : Plan de développement communal de Koubri.

La population de la commune est estimée à 43 928 habitants composés de 21 645 d'hommes et 22 283 femmes selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2006.

L'agriculture, l'élevage et le commerce sont les principales activités de la commune de Koubri.

S'agissant du volet éducatif, la commune compte 30 écoles primaires composées de 28 écoles publiques et 2 écoles privées. Ces écoles sont réparties au sein d'une seule circonscription d'éducation de base.

Les indicateurs de la situation éducative en 2013 donnent des résultats largement au dessus du taux national. La figure n°2 suivante montre que les indicateurs d'accès (Taux brut d'admission) de la commune sont supérieurs à ceux du niveau national. Il en est de même pour les indicateurs de couverture (Taux brut de scolarisation) et les indicateurs d'efficacité (Taux d'achèvement, taux de redoublement et taux d'abandon). Excepté le taux promotion qui est en deçà du taux national. Ce qui justifie le recours à des mesures spécifiques pour rehausser le taux de promotion.

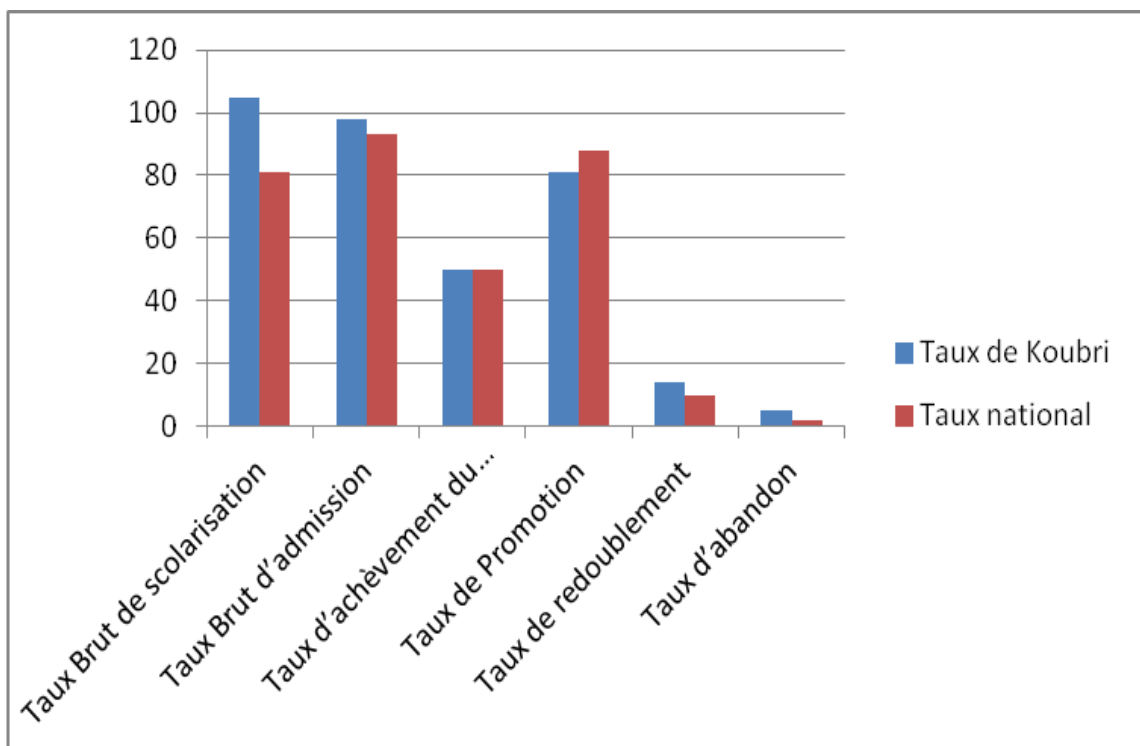


Figure n°2 : Indicateurs éducatifs de la commune de Koubri

Source : DPENA Kadiogo, Statistiques 2013.

2.2. Technique d'échantillonnage

2.2.1. Population cible

Notre étude porte sur une innovation éducative en zone rurale, elle concerne presque toute la population mais plus exactement les acteurs de l'éducation prenant partie dans cette innovation dans la commune rurale de Koubri. Nous avons alors retenu pour l'étude : l'Etat central à travers ses services centraux et déconcentrés (DGIREF, DGESS, DPENA), les parents d'élèves, les membres de comité de gestion, les directeurs et les enseignants des écoles d'accueil, les animateurs des centres à passerelles, les élèves, les superviseurs des centres, le Coordonnateur éducation de l'ONG CREDO qui est l'opérateur des centres de Koubri, le Coordonnateur Burkina-Niger de la Fondation STRØMME, les encadreurs pédagogiques (IP ou DE, CPI, CCEB) et la mairie. Nous avons ciblé ces acteurs car nous pensons qu'ils sont impliqués dans la mise en œuvre de l'innovation et sont détenteurs d'informations suffisantes et fiables, indispensables à la réussite de notre étude.

2.2.2. Échantillonnage

Au regard du nombre important des acteurs de la SSAP et pour des raisons de coûts et du temps imparti à la recherche, il nous paraît impossible d'interroger chacun de ces acteurs. C'est pourquoi, nous avons jugé pertinent de construire un échantillon significatif pour la fiabilité de notre étude (Tableau n°2). Compte tenu de la spécificité de l'innovation qui est transférée de village en village selon la population cible, nous avons constitué un échantillon dans les dix centres des huit villages de la commune où l'innovation est mise en œuvre pour l'année scolaire 2013-2014. Certains acteurs locaux ont été désignés dans les huit villages concernés, notamment, les parents d'élèves, les membres de comité de gestion, les directeurs et les enseignants des écoles d'accueil, les animateurs des centres à passerelles et les élèves.

Ainsi, nous avons retenu l'échantillon suivant :

- 28 apprenants des centres à passerelle, soit 10% de l'effectif total qui est de 282 élèves;
- 28 parents d'élèves des centres à passerelle, soit 10% de l'effectif total des parents d'élèves qui est de 282;
- 24 enseignants des écoles classiques d'accueil, soit le Directeur d'école et les maîtres de CE2 et CE1 qui sont censés accueillir les apprenants des centres à passerelles, ce qui équivaut à 48% de l'effectif qui est 50 enseignants ;
- 10 animateurs des centres à passerelle soit un animateur par centre

- 10 membres de COGES des centres à passerelle soit un membre par centre
- 10 personnes ressources dont le Coordonnateur Burkina-Niger de la Fondation STRØMME, le CCEB et le CPI de la commune, deux superviseurs de CREDO, le Coordonnateur SSA/P de CREDO, un agent de la DGIREF, un agent de la DGESS, un agent de la DPENA Kadiogo et le responsable de l'éducation de la commune.

On note au total 110 personnes enquêtées.

Nom du centre	Village ou Ecole d'accueil	Echantillon					Personnes ressources
		Enseignants	Animateurs	COGES	Parents	Élèves	
Pikéoko	Pikéoko	3	1	1	2	2	1. Maire 2. CCEB 3. CPI 4. Agent DEPNA 5. Agent DGIREF 6. Agent DGESS 7. Coordonnateur BF-Niger de la Fondation STRØMME 8. Coordonnateurs Education de CREDO 9. Superviseurs CREDO 10. Superviseurs CREDO
Koubri-Nord	Nagbangré A	3	1	1	3	3	
Nagbangré B	Nagbangré B	3	1	1	3	3	
Boussouma 1	Boussouma	3	1	1	3	3	
Boussouma 2			1	1	3	3	
Nakambtenga	Nakambtenga	3	1	1	3	3	
Noungou	Noungou	3	1	1	2	2	
Sinsinguenê	Sinsinguenê	3	1	1	3	3	
Didri 1	Didri	3	1	1	3	3	
Didri 2			1	1	3	3	
TOTAL	8 villages/Ecoles	24	10	10	28	28	110

Tableau n°1 : récapitulatif de l'échantillon

Source : Enquête de terrain avril 2014

2.3. Technique de collecte des données

Dans le souci d'obtenir des données diversifiées, nous avons utilisé la combinaison de deux méthodes : celle quantitative avec un questionnaire comme outil de collecte des données et celle qualitative avec un guide d'entretien semi-structuré comme outil de collecte des données.

Le questionnaire a été conçu avec le logiciel Sphinx. Il a été administré aux apprenants des centres à passerelles, aux parents d'élèves, aux membres des comités de gestion, aux animateurs des centres à passerelles, aux enseignants et aux directeurs des écoles classiques d'accueil.

Quant au guide d'entretien semi-structuré, il a été administré aux personnes ressources retenues.

2.3.1. Recherche documentaire

Dans le cadre de notre recherche, nous avons consulté, durant tout le processus, des données documentaires portant sur l'éducation, l'innovation, le développement et la recherche en sciences sociales et bien d'autres thématiques en relation avec notre sujet d'étude. Ces données sont issues d'ouvrages généraux et spécialisés, des revues, des documents officiels, des mémoires, des rapports d'activités et administratifs.

Ainsi, nous nous sommes rendus dans des centres de documentation, des bibliothèques universitaires et des structures de recherche. Il s'agit de/du :

- Centre de ressources documentaires de la Direction de la Recherche et du Développement Pédagogique (DRDP);
- La bibliothèque du Master AGRINOVIA et du département de sociologie à l'Université de Ouagadougou ;
- La bibliothèque de l'Institut de la Recherche pour le Développement (IRD) ;
- La bibliothèque de la Commission nationale de l'UNESCO

Toutefois, nous avons exploré des sites web à travers l'internet qui nous a fourni davantage des informations sur notre sujet de recherche.

2.3.2. Pré-enquête

Cette phase nous a permis d'avoir un premier contact avec notre terrain d'étude. Nous avons pu aussi collecter des informations auprès de la mairie de Koubri et faire des entretiens exploratoires avec quelques acteurs de l'éducation, concernés par le sujet d'étude. Aussi, elle a été l'occasion de tester nos outils de collecte de données afin de nous assurer de leur pertinence. Ce qui nous a effectivement permis de réajuster certaines questions et les acteurs cibles avant d'entamer l'enquête de terrain proprement dite.

2.3.3. Enquête

Cette étape a consisté à la collecte de données à travers l'administration du questionnaire et du guide d'entretien auprès de notre population cible. Elle s'est déroulée du 1^{er} au 18 avril 2014, soit une semaine dans les villages de la commune concernée par l'objet d'étude et le reste dans la ville de Ouagadougou où se trouvent les directions centrales chargées de l'accompagnement technique de la SSA/P et l'ONG CREDO qui est l'opérateur des centres à passerelle.

2.3.4. Dépouillement et traitement des données

A l'issue de l'enquête s'en est suivi le dépouillement. Il a consisté à la saisie et aux traitements des données quantitatives avec le logiciel Sphinx et Excel. S'agissant des données qualitatives, le dépouillement a été fait par un regroupement des idées semblables à travers une analyse des contenus.

2.4. Difficultés rencontrées dans l'enquête

Nous avons été confrontés à des difficultés pendant la réalisation de cette étude. Au nombre de celles-ci, nous pouvons citer :

- nos obligations professionnelles qui ont absorbé la majeure partie de notre temps si bien qu'il nous a été difficile d'effectuer les recherches comme nous avons souhaité. Pour surmonter cette difficulté, nous avons travaillé nuitamment et les jours fériés ;
- la réticence et parfois le refus de certains acteurs à répondre objectivement aux questions lors de l'enquête. Ces attitudes nous ont conduit à faire recours au superviseur des centres à passerelle pour convaincre certains acteurs ;
- l'inaccessibilité de certains acteurs, notamment les parents d'élèves qui sont occupés par les travaux maraîchers et leurs déplacements dans les marchés et yaars. Nous avons été obligés de rejoindre certains acteurs sur les lieux de travail afin de les interviewer ;
- l'inaccessibilité de certains villages, due à l'enclavement de certaines zones et la non maîtrise des pistes rurales par notre guide. Nous avons sollicité l'accompagnement de certains autochtones qui maîtrisent bien la zone pour nous guider.

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

CHAPITRE I : LES PARTIES PRENANTES ET LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE SCOLARISATION ACCELEREE/PASSERELLE

1.1. Présentation de la SSA/P

La Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P) est une innovation éducative permettant aux enfants (garçons et filles) de 9 à 12 ans, non scolarisés ou déscolarisés précoces, d'être transférés au CE2 (4ème année de l'école primaire) ou à défaut dans les classes de niveau inférieur après neuf (9) mois d'enseignement.

Elle est une alternative éducative née au Mali en 2004 sur l'initiative de la Fondation STROMME Afrique de l'Ouest. Actuellement, elle est mise œuvre dans trois pays d'Afrique de l'Ouest que sont le Mali, le Niger et le Burkina Faso.

La SSA/P a été mise en œuvre pour la première fois en 2006 au Burkina Faso et en 2011 dans la commune de Koubri.

Selon Etienne Brunswic et Jean Valérie (2003), l'atteinte de l'EPT implique entre autres la recherche de solutions adaptées à la scolarisation en milieu rural, dans les zones faiblement peuplées ou dans les zones d'accès difficile. L'initiative de la SSA/P répond à cette préoccupation tout en poursuivant les objectifs suivants :

- Permettre aux enfants exclus du système scolaire, âgés de 9 à 12 ans, d'intégrer ou de réintégrer le système éducatif formel;
- Accroître le taux brut de scolarisation en vue d'une contribution à l'atteinte des objectifs de l'EPT et de ceux du Millénaire pour le Développement;
- Réduire le travail des enfants par la scolarisation;
- Promouvoir le droit de l'enfant et de la fille en particulier par l'accès à l'éducation et aux pièces d'état civil;
- Promouvoir l'emploi local.

L'approche pédagogique utilisée est celle en vigueur dans le pays d'intervention, la Pédagogie Par Objectif (PPO) au Burkina Faso. Elle consiste en un apprentissage accéléré de deux mois de langue nationale pour permettre à l'apprenant de savoir lire, écrire et calculer. La langue nationale est utilisée comme medium d'enseignement dans les deux premiers mois pour faciliter l'apprentissage du français.

Les sept (7) mois restant de l'année scolaire sont consacrés à l'enseignement du français fondamental sur le condensé du programme officiel de l'enseignement classique des première, deuxième et troisième années du primaire. Concernant la lecture et l'écriture trois à quatre lettres/sons sont enseignés par séance. Quant au calcul, son enseignement se fait par couplage c'est-à-dire l'addition-soustraction et la multiplication-division au

cours de la même séance.

A l'issue des neuf mois d'enseignement, les apprenants sont évalués et transférés dans les écoles classiques de proximité selon les modalités suivantes :

- pour le transfert au CE2 (4^{ème} année): les apprenants ayant eu une moyenne supérieure ou égale 4,50 sur 10 ;
- pour le transfert au CE1 (3^{ème} année): les apprenants ayant eu une moyenne supérieure ou égale à 3 et inférieure à 4,50 sur 10.

1.2. Le processus de mise en œuvre de la SSA/P

A travers l'analyse des opinions des personnes interrogées surtout les personnes ressources, nous avons pu organiser une explication succincte du processus de mise en œuvre de la SSA/P. Pour la mise en œuvre de cette innovation, la stratégie du «faire-faire» est l'option privilégiée. Ainsi, la mise en œuvre incombe aux associations et ONG locales désignées par la Fondation STROMME en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.

Quant au choix des villages d'implantation des centres à passerelle, l'ONG désignée doit au préalable procéder à une étude de terrain pour recueillir les informations relatives aux besoins réels d'éducation, l'effectif des enfants constituant le groupe cible de la SSA/P, la motivation de la communauté vis-à-vis de la SSA/P. Après l'étude, l'ONG doit tenir des assemblées générales de sensibilisation des villages potentiels. Au cours de cette assemblée, la philosophie de la SSA/P, sa procédure de mise en œuvre et la contribution de la communauté sont expliquées à l'ensemble des participants.

A l'issue de cette assemblée, l'ONG doit mettre à la disposition des villages en vue de leur remplissage, des fiches de manifestation d'intérêt pour la SSA/P. Elle procédera au choix des villages postulants à travers une séance de travail impliquant le responsable de l'ONG et les autorités communales sur la base d'une analyse approfondie des résultats des visites de terrain (le choix ne doit en aucun cas se faire de façon unilatérale).

Les villages retenus organisent une assemblée générale des parents pour la mise en place d'un comité de gestion du centre. Les membres du comité de gestion reçoivent un renforcement de capacités sur leurs rôles et attributions. Ils doivent mobiliser la communauté pour fournir le local devant servir de centre et le logement pour l'animateur.

L'implantation de la SSA/P est précédée d'un travail de sensibilisation et de mobilisation sociale. L'adhésion et la participation des communautés de base au projet sont indispensables si l'on veut en garantir le succès. Ainsi, l'ONG établit des conventions à travers un cahier de charges et veille au suivi et au contrôle rigoureux des engagements contractuels sur toute la chaîne de la SSA/P entre l'ONG, les coordonnateurs, les superviseurs, les animateurs, la Commune, le comité de gestion, les services techniques déconcentrés de l'éducation.

Le recrutement des apprenants se fait sur présentation physique des concernés. Le respect des groupes cibles est exigé c'est-à-dire les enfants de neuf (9) à douze (12) ans non scolarisés ou déscolarisés de la première ou la deuxième année du système formel (CP1 ou CP2). Chaque centre SSA/P doit faire un effectif de 25 à 30 apprenants tout en veillant à la parité fille-garçon si possible.

Concernant le personnel enseignant, il est recruté au sein de la communauté locale à l'issue d'un test de sélection. Ils doivent être titulaires du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou avoir au moins le niveau de la classe de quatrième des lycées et collèges. Ces derniers reçoivent une formation initiale avant d'être engagés.

Au regard du processus de mise en œuvre, ci-dessus évoqué, de nombreux acteurs concourent à la réalisation de cette innovation.

1.3. Les acteurs de la SSA/P et leurs rôles

Le processus de mise en œuvre de la SSA/P au niveau national tout comme au niveau local mobilise une série d'acteurs qui interviennent à des degrés divers et selon des logiques et des stratégies propres à l'innovation. Cette multitude d'acteurs jouent des rôles différents. Cependant, il ya lieu de relever que beaucoup de parents d'élèves, d'animateurs des passerelles et d'enseignants des écoles d'accueil éprouvent des difficultés à énumérer les acteurs et leurs rôles, exceptées les personnes ressources qui ont une connaissance sur les parties prenantes de l'innovation. Leurs discours nous ont permis de les scinder en trois groupes conformément à la description donnée par Joanie Rollin et Valérie Vincent (2007), notamment les initiateurs ou porteurs de l'innovation, les partenaires d'accompagnement ou de soutien et les bénéficiaires (tableau n°3).

1.3.1. Les initiateurs ou porteurs de l'innovation

Le principal initiateur de la SSA/P est la Fondation STROMME qui est une ONG norvégienne qui se donne pour mission principale d'éradiquer la pauvreté dans les pays du Sud. Créé en 1976 avec son siège à Kristiansand Olav STROMME en Norvège. La Fondation STROMME doit son nom à l'illustre Révérend Pasteur Kristian Olav STROMME qui de son vivant était engagé dans la mobilisation de ressources en faveur des actions de développement dans les pays du Sud. Elle intervient au Mali, au Niger et au Burkina Faso.

Au Burkina Faso, la Fondation STROMME intervient dans la lutte contre la pauvreté en mettant l'accent sur trois domaines clés:

- L'éducation ;
- Les efforts déployés au sein de l'égalité entre les sexes et la micro finance dans les communautés locales ;
- La micro finance institutionnelle.

Au niveau de l'éducation, la SSA/P a été initiée par la Fondation au Mali en 2004 et

s'est avérée concluante, ce qui a valu son transfert au Burkina Faso et au Niger en 2006.

Dans le processus de mise en œuvre de la SSA/P, la Fondation STROMME est chargée de planifier, de diriger, d'animer, de coordonner, de superviser et de contrôler les activités de SSA/P. Pour ce faire, elle est tenue de sélectionner d'un commun accord avec le Ministère en charge de l'éducation, les ONG capables de mettre en œuvre l'innovation sur le terrain.

Selon le protocole d'accord (2011) signé entre la Fondation et le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation du Burkina Faso, la Fondation est chargée de/d' :

- apporter aux ONG chargées de la mise en œuvre de l'initiative l'appui technique et financier requis selon ses possibilités;
- assurer la prise en charge des activités menées par les services déconcentrés du MENA à travers le budget des ONG ainsi que celles menées par la direction technique et le point focal de la direction technique en charge de la mise en œuvre de la SSA/P selon ses possibilités;
- participer aux assises du comité du pilotage au Burkina Faso;
- assurer la prise en charge des activités du SPSR-SSA/P pour le renforcement et la promotion de l'initiative au Burkina Faso.
-

En définitive, comme l'ont si bien souligné Joanie Rollin et Valérie Vincent (2007 :16),

« Les porteurs de l'innovation sont en quelque sorte des locomotives qui tirent un train. Ils sont à l'origine de l'innovation, du projet novateur. Seuls ou en groupe, ils jouent le rôle de créateurs, de promoteurs et de propulseurs de l'innovation »,

La fondation STROMME joue ce rôle de locomotive de la SSA/P, elle est à l'origine du projet et veille à sa promotion. C'est ainsi que pour mener à bien cette mission la Fondation a créé des structures pour la coordination, le suivi, le pilotage, le contrôle et l'évaluation des activités y relatives.

Cependant, elle ne peut à elle seule conduire tout le processus d'où l'accompagnement de certains partenaires.

1.3.2. Les partenaires d'accompagnement ou de soutien de la SSA/P

La réussite d'une innovation ne saurait être l'œuvre de l'initiateur à lui seul, c'est pourquoi, l'appui financier et technique d'autres acteurs est indispensable.

1.3.2.1. Les acteurs d'appui financier

Tout au long du processus de mise en œuvre de la SSA/P, des acteurs (tableau n°3) interviennent financièrement pour combler ou suppléer le principal bailleur de fonds qui

est l'initiateur de l'innovation.

Ainsi, nous avons d'abord l'Etat burkinabè qui est le principal responsable de l'éducation des enfants du pays. Pour ce faire l'Etat, à travers le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation finance l'ouverture des centres à passerelle en partenariat avec les ONG locales par la stratégie du « faire-faire ».

Dans la commune de Koubri où s'est déroulée notre étude, les dix(10) centres ouverts par l'ONG CREDO ont été entièrement financés par le budget de l'Etat gestion 2014 à hauteur de dix sept million cinq cent soixante quatorze mille trois cent cinquante (17 574 350) francs CFA (Convention MENA-CREDO : 2014). Aussi, 72% des enquêtés considèrent que l'Etat est le principal bailleur de fonds de cette innovation. C'est donc dire que l'Etat burkinabè fait partie des principaux bailleurs de fonds de cette innovation.

L'Etat n'est pas le seul partenaire financier de cette innovation. Ensuite, d'autres bailleurs de fonds non moins importants, comme l'UNICEF, la Coopération Suisse et Word and Dad participent au financement de la mise en œuvre de la SSA/P directement à travers des ONG locales ou indirectement à travers la Fondation STROMME. Pour preuve l'ONG CREDO a bénéficié du soutien financier de ces partenaires pour ouvrir 40 centres à passerelle dont 20 centres à Kokologo et 20 centres à Léo.

1.3.2.2. Les acteurs d'appui technique

« Si les porteurs de l'innovation sont considérés comme la locomotive qui tire un train, les partenaires de soutien seraient, eux, les wagons. Leur rôle est de supporter des projets novateurs. (...) En d'autres mots, ils ont comme fonction d'accompagner un projet ou encore de lui apporter une certaine crédibilité, de le diffuser, d'en faire la promotion. » Joanie Rollin et Valérie Vincent (2007 :17),

C'est dire donc que la mise en œuvre de la SSA/P répond à cette logique. Il ya une multitude d'acteurs d'appui technique qui ne ménagent aucun effort pour que cette innovation puisse avoir du crédit et être promue. Au titre de ces acteurs, nous citerons essentiellement ceux qui sont concernés dans la zone de notre étude.

L'ONG CREDO : elle est la structure chargée de la mise en œuvre opérationnelle de la SSA/P sur le terrain. De ce fait, elle assure en partenariat avec les autorités locales et la communauté, l'ouverture des centres à passerelle, la gestion/pilotage, le suivi et le contrôle des activités pédagogiques de ces centres. Elle appuie la communauté dans le recrutement et le payement des indemnités des animateurs. Pour ce faire, elle dispose d'un coordonnateur et des superviseurs pour le pilotage et le suivi des centres à passerelle.

Le coordonnateur est chargé du suivi des superviseurs, il est l'interface entre la direction

de l'ONG, les communautés, les superviseurs, les animateurs et les directeurs d'écoles. Il assure la formation des comités de gestion pour qu'ils jouent leur responsabilité dans la mise en œuvre de la SSA/P. C'est lui qui veille à la formation des superviseurs sur la démarche pédagogique.

Quant au Superviseur, il est chargé du suivi pédagogique des centres, d'assister et de porter conseils aux animateurs. Il assure leur formation continue et celle des comités de gestion. Il veille aux bons rapports entre les membres des comités de gestion, les directeurs d'écoles, les animateurs et les enseignants des écoles.

Cependant, il est à noter que d'autres ONG locales participent également à la mise en œuvre de l'innovation dans d'autres régions du pays. Il s'agit de l'Association Formation et Développement Ruralité (AFDR), de la Fondation pour le Développement Communautaire (FDC) et de l'Association Nationale pour la Traduction de la Bible et de l'Alphabétisation (ANTBA).

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation : il est le partenaire privilégié de la Fondation dans la mise en œuvre de l'innovation. Ce, d'autant plus que l'éducation relève de son rôle régalien. Aussi, Etienne Brunswic et Jean Valérie (2003) insistent que l'Etat est toujours appelé à jouer un rôle prépondérant en matière d'innovation éducative. C'est ainsi que l'Etat Burkinabè à travers le MENA assure le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de la SSA/P à travers ses services centraux et déconcentrés ainsi que les points focaux désignés à cet effet. La Direction de la Réforme de l'Education et de la Formation (DGIREF) assure la direction et la coordination technique de l'innovation. Elle assure l'harmonisation et la synergie des activités des ONG de mise en œuvre de la SSA/P et facilite la coopération entre les ONG nationales et les services techniques du MENA. Aussi, elle organise des rencontres d'échanges en cas de besoin, supervise les activités du point focal relevant de la direction technique et assure l'application des recommandations issues des différentes rencontres ainsi que la production et la relecture des matériels didactiques de la SSA/P.

Les services techniques déconcentrés du Ministère tels que la Direction Provinciale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DPENA) et la Circonscription d'Education de Base (CEB) assurent le suivi pédagogique, la gestion/ pilotage des centres à passerelle et l'évaluation-transfert des apprenants vers les écoles classiques. Ce sont ces services qui planifient l'ouverture des centres en fonction des réalités des écoles de transfert et décident des écoles d'accueil des apprenants à transférer selon les places disponibles dans ces écoles. Outre ces tâches, la CEB intervient dans la formation initiale, les sessions de recyclage et la formation continue des animateurs des centres à passerelle.

Le Secrétariat Permanent Sous-Régional de la SSA/P : il est l'instrument d'opérationnalisation de la coopération des partenaires dans la mise en œuvre de l'initiative au Burkina Faso. De ce fait, il veille au respect par chaque partie de ses engagements conformément aux dispositions du protocole d'accord pour son

opérationnalisation. Il assure l'appui-conseil aux parties prenantes et veille au respect par tous les acteurs/actrices impliqués dans la mise en œuvre de la SSA/P et des standards de l'innovation. Il assure la supervision générale de toutes les activités liées à la SSA/P, favorise la concertation et le partage des bonnes pratiques entre acteurs/actrices de la mise en œuvre de la SSA/P au Burkina Faso.

Le Comité de Pilotage qui est l'organe de décision chargé de déterminer l'orientation générale de la mise en œuvre en appréciant l'évolution de la SSA/P et en proposant son réajustement, son harmonisation et son intégration aux curricula ou aux autres innovations du MENA. Il comprend les représentants de la Fondation STROMME, du SPSR-SSA/P, des ONG nationales de mise en œuvre, les collectivités territoriales ainsi que des services centraux et déconcentrés du MENA impliqués dans la mise en œuvre de l'initiative.

La Commune intervient dans la mise en œuvre de la SSA/P à travers l'appui à la mise en place de la SSA/P par la sensibilisation, la fourniture des informations nécessaires à l'étude de terrain (Population des villages, les villages à fort potentiel de la population cible), facilitation de l'établissement des actes d'états civils pour les apprenants. La commune participe également au recrutement des apprenants et à la signature des conventions entre l'ONG et la communauté. Elle fournit le mobilier et les équipements nécessaires aux écoles d'accueil.

Les Villages à travers les comités de gestion (COGES) composés de cinq (05) membres et l'ensemble des communautés villageoises constituent les structures de base chargées d'appuyer les autres parties dans la mise en œuvre de la SSA/P. Cette implication de la communauté répond aux suggestions faites par Etienne Brunswic et Jean Valérie (2003) qui estiment que les élèves et leurs parents, la communauté et les ONG doivent être les acteurs locaux concernés dans une innovation éducative. Ainsi, selon les témoignages parents d'élèves, ils doivent fournir le local pour le centre et le logement pour l'animateur et fournir les apprenants cibles de l'innovation. Le recrutement des animateurs et le paiement de leurs indemnités incombent à la communauté mais en réalité cette tâche est assumée par l'ONG CREDO. Seulement pour une question de formalité administrative, les villages symbolisent cet acte par la signature d'une convention avec les animateurs. Le COGES, lui a un rôle essentiel car il est chargé de la mobilisation sociale ainsi que la sensibilisation des parents d'élèves sur leur responsabilité et le bien fondé de la SSA/P.

Les animateurs de centres sont des maillons essentiels dans le processus de mise en œuvre de la SSA/P. A cet effet, ils sont chargés de dispenser les cours conformément à la démarche pédagogique de l'innovation, d'amener les apprenants au niveau d'apprentissage d'un élève de la 4ème année. Ils doivent faire des recherches pédagogiques pour améliorer leur enseignement, établir de bonnes relations avec le comité de gestion, les directeurs et les enseignants des écoles d'accueil. Les animateurs veillent à l'évaluation des apprenants et à donner des cours de remédiation à l'intention

des apprenants en situation difficile.

Les directeurs et les enseignants des écoles d'accueil : ce sont eux qui administrent et corrigent l'évaluation finale pour le transfert des apprenants des centres à passerelle car ils seront transférés dans leurs classes. Ils doivent établir de bonnes relations avec les animateurs des centres à passerelle et leur donner le soutien nécessaire pour la réussite de leur mission.

1.3.3. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de la SSA/P sont principalement les apprenants qui, avec cette innovation acquièrent une seconde chance, soit de repartir à l'école pour les déscolarisés, soit de rattraper la chance d'aller à l'école qu'on aurait dû perdre, pour les non scolarisés. Pour cela, ils ont comme responsabilité, l'apprentissage des cours. C'est d'ailleurs l'opinion de tous les apprenants interviewés soit 100% qui ont déclaré n'avoir pour rôle que d'apprendre les leçons, 57% d'eux sont non scolarisés tandis que 39% ont déjà fréquenté une école classique et 4% ont fréquenté le medersa. Les parents d'élèves et toute la communauté locale (tableau n°3) sont également les bénéficiaires de cette initiative d'autant plus que c'est une opportunité pour eux de scolariser leurs enfants.

		Acteurs	Rôles
Porteurs de l'innovation		Fondation STROMME	<ul style="list-style-type: none"> - promouvoir et diffuser la SSA/P ; - assurer l'appui technique et financier nécessaire aux ONG et autres partenaires.
Partenaires	Financiers	Etat(MENA), UNICEF, Coopération Suisse, Word and Dad.	Financer la mise en œuvre de la SSA/P
	Techniques	CREDO, MENA(DGIREF, DGESS, DPENA Kadiogo, CEB de Koubri), SPSR-SSA/P, le comité de pilotage, la Mairie de Koubri, les villages ou communautés, les animateurs des centres, les directeurs et enseignants d'école.	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer la mise en œuvre ; - Accompagner la mise en œuvre de la SSA/P à travers le suivi, la gestion/pilotage et l'évaluation des activités; - Apporter l'appui-conseil et l'orientation nécessaire ; -Aider à la promotion et à la diffusion de l'innovation
Bénéficiaires		Les apprenants, les parents d'élèves, la communauté locale	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre, s'approprier, bénéficier de nouveaux savoirs ; -Scolariser les enfants ; -Participer aux discussions / décisions sur la mise en œuvre et à la diffusion de l'innovation; -Participer au développement de sa communauté.

Tableau n°2 : Récapitulatif des acteurs de la SSA/P et leurs rôles

Source : Enquête de terrain avril 2014

1.4. Le partenariat dans la mise en œuvre de la SSA/P

L'option de la mise en œuvre de la SSA/P est la stratégie du «faire-faire». Pour ce faire, des partenariats multiformes sont instaurés entre les différentes parties prenantes pour une mise en œuvre efficace et efficiente de l'innovation.

Les résultats du tableau n° 4 montrent que 100% des animateurs enquêtés pensent que le partenariat existant dans la mise en œuvre de la SSA/P est de type Public-privé. C'est le même avis que 82% des parents et des enseignants des écoles d'accueil. Cependant 14% des enseignants estiment que le partenariat est de type Public-public et sur ce point 15% des parents sont d'accord. Quelques enseignants (4%) et des parents d'élèves (2%) admettent que le partenariat est de type Privé-privé. Sur le sujet, 84% de l'ensemble des acteurs de terrain approuvent que le partenariat est de type public-privé.

Les propos des personnes ressources viennent corroborer ces opinions sur le partenariat. Pour ces personnes le partenariat est de deux ordres.

Primo, il y a le partenariat public-privé qui est celui existant entre l'Etat et les acteurs privés. Il s'agit du partenariat entre le Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation, la Fondation STROMME et les ONG locales. A cet effet, un protocole de partenariat entre la Fondation, le Ministère en Charge de l'Education et les ONG locales formalise les relations entre ces acteurs. Aussi, une convention de partenariat est signée entre l'ONG locale qui est CREDO à Koubri, les services techniques déconcentrés du MENA (DPENA, CEB) et les villages où sont implantés les centres. Les villages à leur tour ont une convention de partenariat avec les animateurs des centres.

Secundo, nous avons le partenariat Privé-privé qui est celui qui unit les acteurs privés entre eux. A ce niveau, il y a également des protocoles qui déterminent les relations entre les différents acteurs. Ainsi, la Fondation STROMME signe un protocole de partenariat avec les ONG locales pour la mise en œuvre de l'innovation. Elle en fait de même avec d'autres partenaires stratégiques et financiers tels que l'UNICEF, la Coopération Suisse, etc. pour bénéficier de leur appui financier. Dans la même logique, l'ONG CREDO conclut des protocoles de partenariats avec d'autres ONG locales et internationales (UNICEF, Word and Dad, etc.).

Comme on le constate la mise œuvre de la SSA/P est un processus multi- acteurs qui mobilise plusieurs structures qui travaillent dans une dynamique partenariale. Cette dynamique partenariale est formalisée par des protocoles et des conventions entérinés par les différents acteurs sur toute la chaîne de l'initiative.

Acteurs Type de Partenariat	Animateurs		Parents		Enseignants		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Partenariat public-public	0	0%	4	15%	3	14%	7	12%
Partenariat public-privé	9	100%	23	82%	17	82%	49	84%
Partenariat Privé-privé	0	0%	1	3%	1	4%	2	4%
Total	9	100%	28	100%	21	100%	58	100%

Tableau n°3 : Opinions des enquêtés sur le partenariat

Source : Enquête de terrain avril 2014

En ce qui concerne la collaboration, beaucoup d'enquêtés (81% des parents, des enseignants et des animateurs) sont d'avis qu'elle est cordiale et tous les acteurs sont activement impliqués. Sur ce point, il faut souligner que nous avons été édifiés par la collaboration qui existe entre certains acteurs. Il s'agit surtout des relations cordiales entre certaines écoles (60%) et les centres à passerelles. Ces centres partagent les mêmes infrastructures que les écoles classiques et les animateurs et les enseignants collaborent étroitement. Les enfants de ces centres bénéficient des mêmes commodités que leurs camarades du classique et sont logés dans la même enceinte, en ce sens que les fournitures scolaires dotées aux écoles classiques par la mairie sont distribuées aux apprenants des passerelles. De même, les cantines scolaires sont servies aux apprenants des passerelles au même titre que ceux du classique. A vue d'œil, il n'y a ni différence entre animateurs et enseignants, ni entre apprenants et élèves dans ces six écoles. Ainsi la mise en œuvre de l'innovation est caractérisée par une synergie d'action.

Bien que les acteurs, les parents (96%), les animateurs (89%), les enseignants (57%) et le COGES (80%) affirment qu'il existe un cadre de concertation comme l'indique la figure n°2, il est à remarquer que ces cadres d'échanges ne sont pas élargis. En effet, selon certains de nos interlocuteurs, des acteurs non moins importants à l'instar des enseignants des écoles d'accueil ne sont associés à toutes les concertations. Les cadres de concertation qu'évoquent ces acteurs sont les assemblées générales des parents qui réunissent l'ONG et les parents d'élèves, les rencontres entre les enseignants des écoles d'accueil et les encadreurs pédagogiques. Hormis ces cadres, il n'existe pas d'opportunités qui puissent réunir les différents acteurs de toute la chaîne autour d'une même table pour échanger sur le processus de la mise en œuvre et aplanir les éventuelles divergences. Toute chose qui réduit la participation de certains acteurs au processus. Cette absence de cadre de concertation, regroupant, ne serait-ce que les acteurs locaux, implique une méconnaissance de la philosophie de l'innovation et une réticence d'adhésion à l'initiative. C'est d'ailleurs l'avis d'un enseignant d'une école d'accueil qui déclare : « *Je n'ai jamais été associé aux rencontres sur la SSA/P donc j'ignore de quoi il s'agit* ».

Pour celui-ci, ce sont les directeurs d'écoles qui sont souvent associés aux rencontres et les adjoints n'ont pas toujours l'information. Alors que l'innovation gagnerait à impliquer tous les acteurs aux cadres de rencontres.

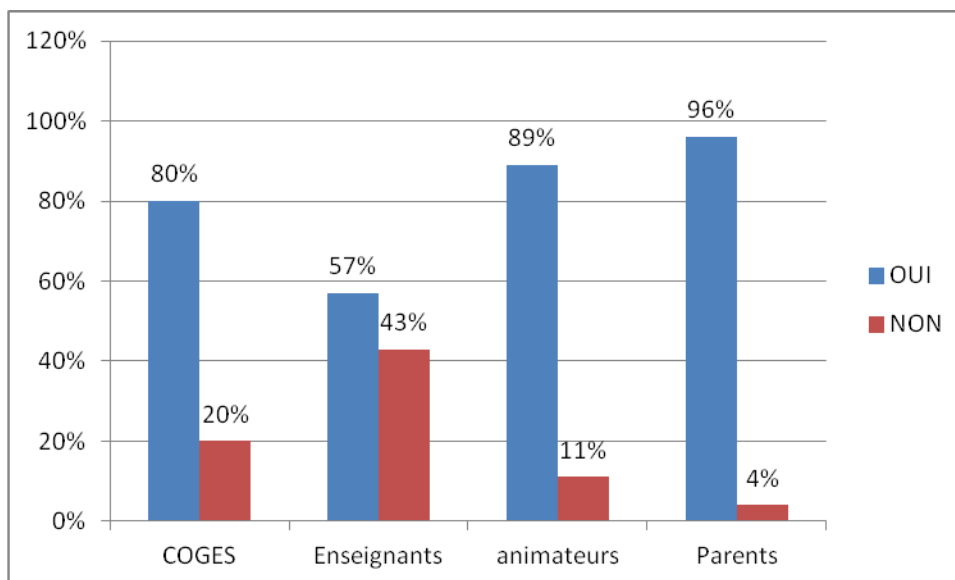


Figure n°3: Existence d'un cadre de concertation

Source : Enquête de terrain avril 2014

Quand on se réfère à la figure n°2, il est évident que tous les enseignants (43%) ne sont pas pleinement impliqués dans les cadres de concertation. Pourtant, ils sont bel et bien des acteurs incontournables et ne sauraient être mis à l'écart comme l'a reconnu Claudine Valérie OUEDRAOGO (1996) : « *l'innovation dans l'enseignement ne peut se faire sans les enseignants qui sont les principaux acteurs* ». Ceci est d'autant vrai, car dans la SSA/P, les enfants seront transférés après les passerelles au niveau des enseignants des écoles classiques.

Toutefois, au niveau supérieur, c'est-à-dire entre les porteurs de l'innovation et les partenaires techniques et financiers, il existe un cadre de concertation qui regroupe la Fondation STROMME, les ONG locales de mise en œuvre et les services centraux et déconcentrés du MENA. Ces rencontres sont des instances de régulation et d'orientation de l'innovation. Pour ce faire, des rencontres périodiques sont organisées entre la Fondation STROMME, le MENA et les ONG locales de mise en œuvre.

Au regard de tout ce qui précède, la SSA/P est une innovation éducative qui est mise en œuvre à travers la stratégie du « faire-faire » dans un processus multi-acteurs. Pour l'atteinte des objectifs escomptés, Poole et Chris Penrose Buckley (2006) souhaitent que des interventions en synergie associant des actions dans plusieurs domaines puissent offrir des possibilités intéressantes en matière d'innovation. C'est dans cette optique que les acteurs de la SSA/P travaillent dans une dynamique partenariale et dans une

synergie d'action. Néanmoins, il est à remarquer que cette énumération des acteurs est loin d'être exhaustive car elle constitue les personnes visibles ou connues qui gravitent autour de la Fondation STROMME et de l'ONG CREDO pour la mise en œuvre de l'innovation, d'autres acteurs anonymes contribuent également à ce processus. Mais qu'en est-il de la participation communautaire ?

1.5. La participation communautaire

Le rôle que les parents d'élèves et les communautés doivent jouer dans la mise en œuvre de la SSA/P est indispensable à certains ou à tous les stades du processus de l'innovation. En effet, la mise en place et le fonctionnement des centres à passerelles s'appuient fortement sur la participation communautaire. C'est d'ailleurs ce que suggèrent Etienne Brunswic et Jean Valérie (2003) qui trouvent que pour la réussite d'une innovation éducative en zones rurales, l'engagement de l'Etat et la mobilisation des communautés doivent être forts et affichés.

Cette participation s'effectue à travers la mise en place d'un comité de gestion (COGES) dans chaque village. Le COGES est composé de cinq (05) membres regroupant les parents d'élèves et les leaders d'opinion du village. Il est un organe de gestion élu par la communauté villageoise et responsable devant cette communauté. Il est chargé de la mobilisation des acteurs communautaires et des parents d'élèves et leur sensibilisation sur les enjeux de la SSA/P. Hormis le COGES, chaque parent ou chaque personne des villages concernés, participe au processus de mise en œuvre de la SSA/P.

La participation communautaire à la SSA/P est motivée par l'intérêt que la communauté accorde à cette innovation. Ainsi, en se référant au tableau n°5, 90% des membres des COGES et 79% des parents d'élèves justifient leur participation par l'intérêt qu'ils ont de l'innovation. Dans 50% des villages où nous avons réalisé l'enquête, l'ouverture des centres à passerelles a été demandée par les communautés. Pour eux, cette innovation est d'un intérêt majeur, c'est pourquoi, ils ont manifesté leurs motivations en sollicitant sa mise en œuvre dans leurs localités. Leur participation se résume essentiellement au recrutement des élèves, le règlement des problèmes du centre (construction s'il ya lieu, nettoyage et entretien), le paiement des fournitures scolaires et le suivi de la scolarisation des enfants. La communauté participe au recrutement de l'animateur et au paiement de ses indemnités mais elle est aidée dans cette tâche par l'ONG CREDO. Pour ce faire, ils sont chargés de trouver le logement pour l'animateur et l'appuyer moralement et matériellement selon leurs capacités. La recherche du local devant servir de centre leur incombe. Chaque parent d'élève participe à travers la cotisation d'une somme modeste (500 FCFA dans la plupart des centres) arrêtée de commun accord entre eux pour la prise en charge des dépenses du centre.

Acteurs Intérêt à la SSA/P	Parents		COGES		Animateurs		Enseignants des écoles d'accueil		Total	
	Nom bre	Pource ntage	Nom bre	Pource ntage	Nom bre	Pource ntage	Nom bre	Pourcent age	No mb re	Pourcenta ge
Peu d'intérêt	0	0%	0	0%	0	0%	3	14%	3	4%
Assez d'intérêt	22	79%	9	90%	7	78%	12	57%	50	74%
beaucoup d'intérêt	6	21%	1	10%	2	22%	6	29%	15	22%
Total	28	100%	10	100%	9	100%	21	100%	68	100%

Tableau n°4: Opinions sur l'intérêt accordé à la SSA/P

Source : Enquête de terrain avril 2014

La participation communautaire se détermine également par l'implication active des parents durant tout le processus de l'innovation. C'est ainsi que dès l'étude de terrain par l'ONG, la communauté est impliquée par la fourniture des informations nécessaires à l'ouverture des centres. La tenue des assemblées générales de sensibilisation dans les villages potentiels est un moment où la communauté ne marchand pas sa participation et manifeste son adhésion à l'innovation. Pour ce faire, la communauté se mobilise autour du COGES pour l'implantation de la SSA/P. Elle marque ainsi leur adhésion et leur participation au processus de mise en œuvre.

Cette participation communautaire est positivement appréciée par les différents acteurs (85% des parents, des COGES, animateurs et des enseignants des écoles d'accueil) qui approuvent qu'elle est satisfaisante car les communautés villageoises sont dynamiques dans les villages d'implantation de la SSA/P. Parmi les enquêtés 71% affirment que les parents d'élèves visitent très souvent les apprenants et leur prodiguent les conseils nécessaires pour qu'ils soient assidus et régulier au cours tandis que 7% estiment que les visites des parents sont occasionnellement et 22% les trouvent rarement(figure n°3).

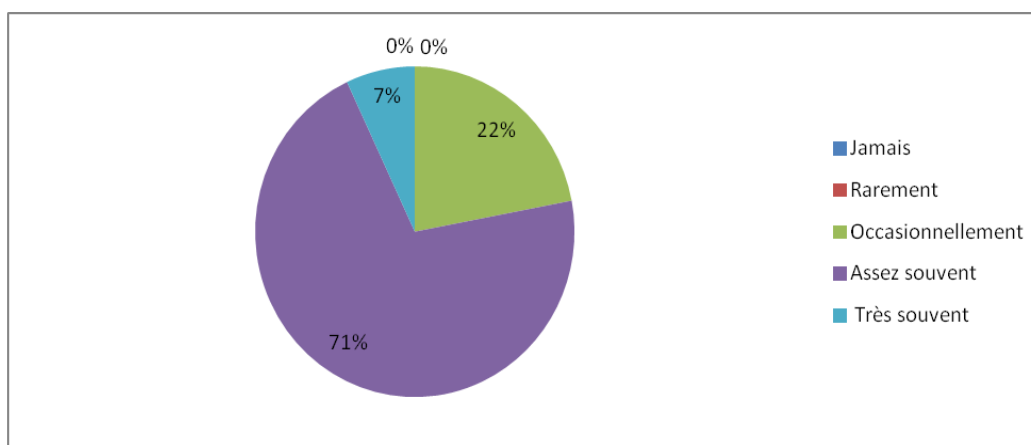


Figure n°4: Opinion sur les visites des parents au centre

Source : Enquête de terrain avril 2014

1.6. Les enjeux de la participation communautaire

La participation communautaire comporte des enjeux énormes qu'il faut souligner. Selon 71% des parents d'élèves, la mise en œuvre de la SSA/P peut améliorer la participation de la communauté aux œuvres éducatives. Car, disent-ils, la mise en œuvre de cette innovation a brisé les barrières entre l'école et la communauté. Ainsi, les communautés villageoises prennent part activement au processus de mise en œuvre de l'innovation. C'est d'ailleurs le souhait énoncé par A.M. Huberman (1973) qui trouve que la mobilisation des acteurs au niveau local constitue une ressource essentielle pour l'atteinte des objectifs visés par l'innovation.

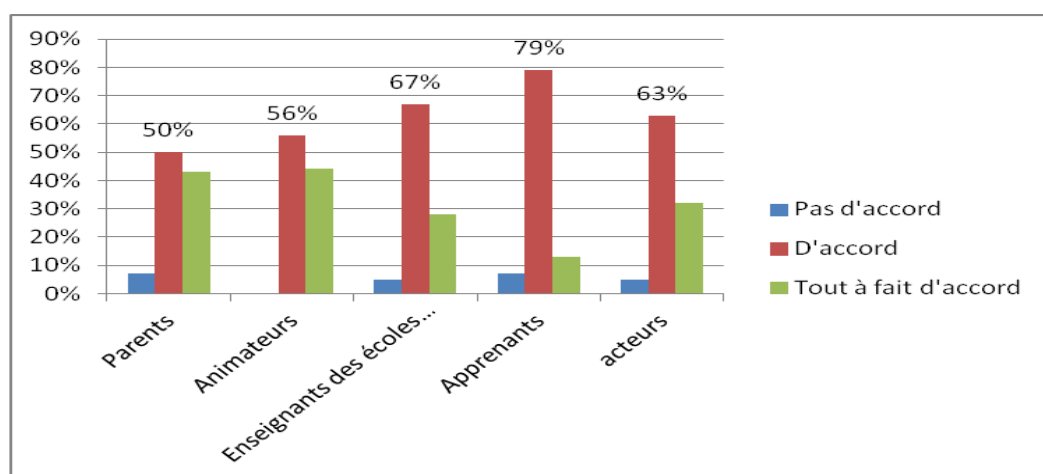


Figure n°5: Opinion sur l'amélioration de la participation communautaire à travers la SSA/P

Source : Enquête de terrain avril 2014

La figure n°4 illustre bien la participation de la communauté à cette innovation. Cette participation communautaire fait partie des options stratégiques des initiateurs de l'innovation. Elle peut être la clé de sa réussite. A cet effet, elle crée une dynamique de changement et permet d'adapter l'innovation au contexte local. C'est pourquoi dans les villages où il a été difficile de trouver une maison toute construite pour abriter les centres, des matériaux locaux ont été utilisés notamment des seccos (Photo1) pour servir d'abris capables de contenir les apprenants.



Photo n°1: centre à passerelle du village de Nakambtenga construit en secco par la communauté villageoise.

Source : Enquête de terrain avril 2014

La participation communautaire dans la SSA/P facilite l'évaluation des besoins de la communauté, permet une appropriation effective de l'innovation par les communautés en vue de mieux les responsabiliser ainsi que les autres acteurs surtout locaux dans un souci de partage des tâches. Elle permet de cerner et comprendre les besoins et les enjeux locaux et contribuer à prendre en compte leur motivation dans le processus de mise en œuvre de l'innovation. Aussi, la participation des communautés permet d'orienter, d'améliorer ou de réajuster plus judicieusement les prestations répondant aux préoccupations de la communauté en matière d'éducation. Elle constitue un fondement pour la pérennisation de l'innovation. Elle permet également de résoudre les éventuels problèmes que rencontrent aussi bien les centres à passerelle, les animateurs et les apprenants.

La participation de la communauté à la mise en œuvre de la SSA/P est la matérialisation de l'école du village et non l'école dans le village et répond au souhait de Joseph Ki-zerbo (1990) « *l'école doit être l'affaire du village et le village, l'affaire de l'école* ». Cette participation se fonde sur l'invite faite aux communautés et aux parents à participer non seulement à la formation et à l'encadrement des enfants, mais aussi et surtout à la gestion même des écoles à travers les COGES et les parents d'élèves. Ce qui donne la conviction aux communautés que cette innovation leur appartient. De l'avis de Dan E. Inbar (1996), le processus de participation contribue à la création des symboles du changement et à l'engagement partagé, c'est pourquoi la participation ne peut se limiter à un apport, ni à un monologue à sens unique. Pour le même auteur, étant donné les incertitudes et les risques qui accompagnent l'innovation, la communication est inhérente à toutes les étapes du processus pour la remontée de

l'information. Dans ce sens la participation communautaire est indispensable pour permettre une concertation et un partage de l'information afin de persuader les septiques. De même, la participation communautaire pourrait permettre d'intégrer les initiatives locales tout au long du processus et bénéficier du soutien et de la légitimité des communautés de base. C'est ainsi que la gestion de la SSA/P est donc orientée dans ce sens et en se fondant sur l'engagement et la coopération des communautés bénéficiaires.

Les acteurs de la SSA/P sont très nombreux et hétérogènes : la Fondation STROMME, l'État central et ses services centraux et déconcentrés, les ONG locales et internationales, les associations et les communautés. Ils agissent en partenariat pour mettre en œuvre la SSA/P. Par ailleurs, il convient de noter que chaque acteur joue un rôle important qui est nécessaire à la complémentarité de celui des autres d'où la collaboration qui existe entre eux. La stratégie du « faire-faire » et la participation communautaire sont les options privilégiées dans la mise en œuvre de cette innovation dont l'objectif est de contribuer au développement du système éducatif.

CHAPITRE II: LA CONTRIBUTION DE LA SSA/P AU DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

« *L'innovation est un des leviers clés pour répondre aux besoins sociaux non satisfaits ou mal satisfaits* » Patrick Gèze et al. (2012). Ainsi, l'innovation en matière d'éducation vise à contribuer à l'expansion aussi bien quantitative que qualitative de l'éducation et de la formation. Elle est une réponse au manque d'opportunités éducatives en offrant des mécanismes d'éducation et de formation alternatifs. La philosophie de la SSA/P s'inscrit dans cette logique et vise à offrir une formule éducative novatrice susceptible de permettre à de nombreux enfants hors de l'école d'avoir accès à une éducation de base.

2.1. La contribution de la SSA/P au développement quantitatif et qualitatif de l'éducation

La mise en œuvre de la SSA/P a pour objectif de répondre au manque d'opportunités d'éducation pour les enfants non scolarisés ou déscolarisés précoces de 9 à 12 ans. Elle vise à accroître le taux brut de scolarisation. En milieu rural où l'offre éducative ne couvre pas la demande, cette innovation a le mérite de favoriser l'accès à des milliers d'enfants de 9 à 12 ans qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école ou qui l'ont abandonnées très tôt. Elle permet également, selon les personnes interrogées d'améliorer la qualité de l'éducation.

Les acteurs interrogés sur l'impact de cette innovation apprécient bien la pertinence de l'innovation et son impact sur l'amélioration à l'accès et de la qualité du système éducatif. C'est ce qu'un parent d'élève a voulu faire comprendre en ses termes : « *Avec la SSA/P, j'ai pu scolariser trois de mes enfants. Cette innovation est la bienvenue, si elle n'existait pas, il fallait la créer* » KS Koubri. Ces propos décrivent l'opportunité de scolarisation des enfants que cette innovation offre à ces populations.

Selon le rapport (2013) de l'ONG CREDO (tableau n°6) durant les trois (03) ans de sa mise en œuvre dans la commune de Koubri 1064 enfants dont 558 garçons et 476 filles ont retrouvé la chance d'apprendre à lire et à écrire à travers la SSA/P.

Année scolaire	Elèves inscrits			Elèves transférés			Taux de transfert
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
2011-2012	107	100	207	66	88	154	74%
2012-2013	330	245	575	290	197	487	84%
2013-2014	151	131	282	-	-	-	-
Totaux	588	476	1064	356	285	641	-

Tableau n°5: effectifs des élèves ayant bénéficiés de la SSA/P

Source : Rapport de campagne CREDO 2013

Le tableau n°6 ci-dessus indique les effectifs des élèves qui ont été inscrits dans les centres à passerelles depuis 2011 à 2014. Les résultats de ce tableau laissent apercevoir que la mise en œuvre de la SSA/P a contribué à donner l'opportunité à plus d'un millier d'enfants d'accéder à l'école. Cette innovation a permis d'accroître le taux brut de scolarisation de la commune de Koubri par l'augmentation de l'offre éducative. De ce fait, à la rentrée scolaire 2013-2014, la circonscription de Koubri comptait 9156 élèves au primaire. Parmi cet effectif, 641 élèves sont issus de la SSA/P, soit 7% de l'ensemble des élèves de la circonscription. C'est donc dire que la SSA/P contribue au développement de l'accès à l'éducation et influence considérablement les indicateurs quantitatifs de l'éducation primaire à Koubri. L'autre aspect qui mérite d'être souligné est que tous les enfants inscrits dans les centres depuis 2011 ont de parents cultivateurs et constituent des personnes défavorisées de la commune. Ainsi, la SSA/P a permis à des enfants de couches sociales défavorisées d'avoir une chance de savoir lire, écrire et compter. Sur les 28 élèves interrogés, 59% d'entre eux étaient non scolarisés et 41% étaient des déscolarisés précoces ayant quitté l'école sans achever le cycle primaire.

Pour ce qui est de la contribution au développement éducatif, les acteurs (parents d'élèves, animateurs et les enseignants des écoles d'accueil) sont d'avis que la mise en œuvre de la SSA/P contribue à donner l'opportunité aux apprenants d'avoir accès à l'école (figure n°5). Ils sont 81% de ces acteurs à reconnaître que la SSA/P est une initiative qui permet la récupération des enfants du milieu rural et/ou des couches défavorisées et leur permettre d'avoir la chance de partir à l'école. Pour 78% d'entre eux, les indicateurs du taux de scolarisation se trouvent ainsi boostés à travers la SSA/P, car nul doute que l'inscription des milliers d'enfants dans les centres est un additif pour résorber le problème d'accès que rencontre le milieu rural. Selon les rapports de fin de campagne des associations et ONG partenaires de la Fondation STROMME, en 2012-2013 sur tout le territoire national la SSA/P a permis à plus de 3112 enfants de retrouver le chemin de l'école. Ces chiffres témoignent de l'apport quantitatif de l'innovation au système éducatif burkinabè.

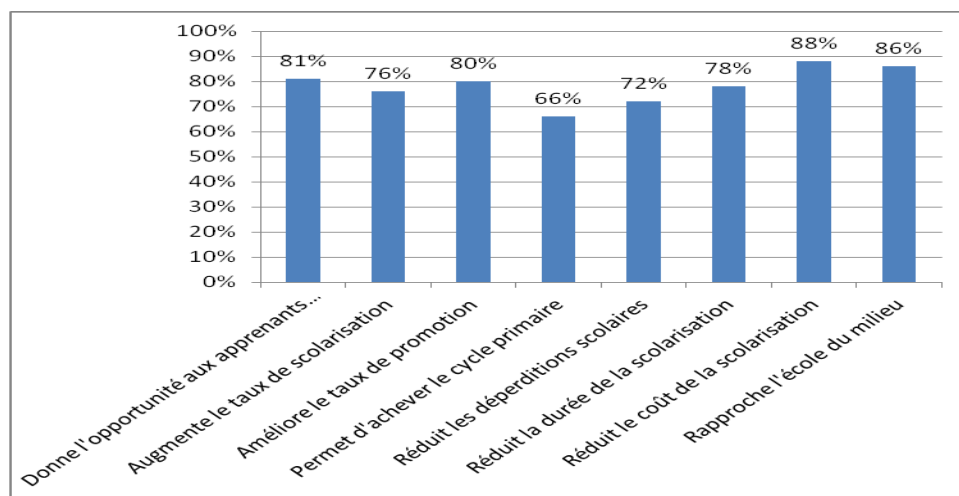


Figure n°6: opinion des enquêtés sur la contribution de la SSA/P

Source : Enquête de terrain avril 2014

Quant à la contribution qualitative à l'éducation (figure n°5), il est reconnu que la mise en œuvre de la SSA/P est d'un apport important. Sur ce point, les acteurs (80%) s'accordent sur le fait qu'elle est une approche qui permet d'améliorer le taux de promotion dans les écoles classiques. Du fait que les apprenants des passerelles sont transférés au CE2 dans l'enseignement classique pour y poursuivre leur cursus, ils ont tout au plus trois (3) années pour achever le cycle primaire. Ce qui contribue du même coup à la réduction de la durée moyenne de scolarisation et à l'accroissement du taux d'achèvement du cycle primaire. Dans quatre des écoles d'accueil que nous avons visitées, les élèves issus des passerelles sont les meilleurs élèves des classes de CE2. Cette situation laisse entrevoir que l'approche de la SSA/P permet de réduire les déperditions scolaires car les apprenants ont la chance de poursuivre sans interruption le cycle primaire.

Aussi, la mise en œuvre de la SSA/P contribue à resorber les obstacles qui freinent la scolarisation des enfants. Ce, d'autant plus que selon les données recueillies 55% des apprenants non scolarisés n'ont pu être inscrits à l'école à l'âge officiel c'est-à-dire à 6 ans pour des raisons de garde des animaux et des travaux ménagers, tandis que 22% d'entre eux se justifient par le refus de leurs parents à les inscrire et 8% n'ont pas été inscrits parce que l'école était éloignée. De ce fait, la SSA/P étant une approche communautaire permet de réduire les contraintes liées à la scolarisation à travers l'implication étroite des communautés.

S'agissant des déscolarisés précoces, les motifs de leurs abandons se justifient par le manque de moyens des parents (62%), des raisons personnelles (15%) et garde des animaux (13%). L'implication directe des parents dans la mise en œuvre de la SSA/P peut contribuer à réduire les comportements tendant à déscolariser les enfants car les coûts de scolarisation sont réduits à travers la SSA/P.

De même l'introduction de la langue maternelle comme medium est un atout majeur pour cette innovation qui est une prise en compte de la culture locale dans la mise en œuvre. Le rapprochement socioculturel de l'école avec les réalités des enfants est d'une importance d'où le rapprochement géographique de l'école avec le milieu de l'enfant.

Le niveau de recrutement des animateurs qui est le BEPC ou la classe de la troisième au moins représente une qualité dans l'encadrement des apprenants. Sur les dix animateurs de Koubri, 67% d'entre eux sont titulaires du BEPC et 33% ont fréquenté la classe de la troisième (figure n°6). Le niveau de recrutement des animateurs contribue à un encadrement de qualité. Ces animateurs bénéficient d'une formation initiale avant d'être engagés et des formations continues à travers des groupes d'animation pédagogiques qui leur permettent d'être mieux outillés pour offrir un encadrement de qualité aux apprenants. Même si les animateurs sont unanimes sur le fait que les formations qu'ils reçoivent sont insuffisantes, elles permettent de leur donner des notions clés de l'approche pédagogique utilisée par l'innovation.

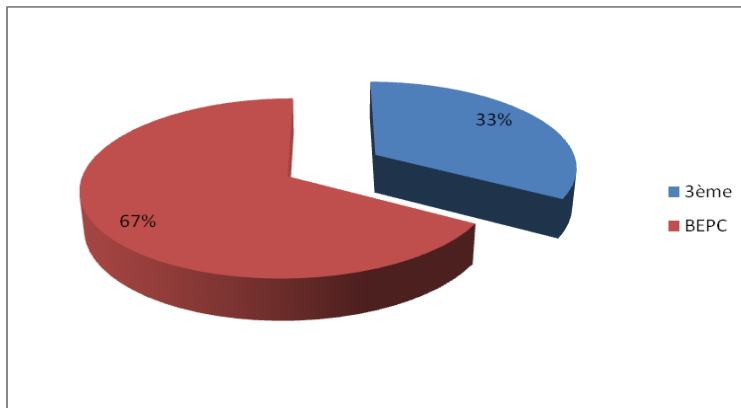


Figure n°7: niveau de recrutement des animateurs enquêtés

Source : Enquête de terrain avril 2014

2.2. Appréciation globale des forces et des faiblesses de la SSA/P

2.2.1. Les forces et les atouts de la SSA/P

Les données recueillies auprès des acteurs de terrain et confirmées par les opinions des personnes ressources permettent d'apprécier la pertinence de la SSA/P. La mise en œuvre de cette innovation répond aux vœux de l'UNICEF⁶ : « *l'innovation en matière d'éducation vise à contribuer à l'expansion aussi bien quantitative que qualitative de l'éducation et de la formation. Elle permet de répondre au manque d'opportunités éducatives pour les enfants* ». L'initiative de la SSA/P s'explique au regard des contraintes observées à travers l'enseignement classique ; l'insuffisance d'infrastructures éducatives, l'insuffisance de la participation communautaire et les freins socioculturels surtout dans les zones rurales qui entravent la scolarisation des enfants.

Le principal atout qu'il convient de souligner est que la SSA/P est sous-tendue par une participation communautaire et une multitude d'acteurs œuvrant dans une dynamique partenariale. Ce qui est le facteur clé pour toute innovation. La SSA/P permet d'offrir un cadre d'apprentissages à des enfants non scolarisés ou déscolarisés en dehors du système éducatif formel. Cette innovation est perçue par les communautés, particulièrement en zone rurale comme une alternative éducative bien adaptée à leur contexte socio-économique et culturel.

Pour A.M. Huberman (1973), il est possible de prédire dans quelles conditions une innovation sera acceptée ou rencontrera de la résistance. Parmi les principales variables, on peut citer la complexité de l'innovation, son coût, sa communicabilité, sa divisibilité,

⁶ Unicef, www.unicef.org/bfa/french/3595_7215.html consulté le 20 février 2014

la nature du rapport entre la source de changement et les personnes qui sont aidées à mettre en œuvre le changement, la compatibilité entre l'innovation et l'environnement. Pour lui, les innovations les plus durables et les plus efficaces sont celles que l'utilisateur a assimilées, c'est-à-dire qu'il a adoptées parce qu'elles satisfont ses besoins spécifiques.

D'une manière générale, la mise en œuvre de la SSA/P tient compte de tout cet environnement. Ses forces résident au fait qu'elles répondent à des besoins contextuels, notamment l'opportunité d'offrir une seconde chance aux enfants défavorisés qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école ou ceux qui n'ont pas pu s'y maintenir. Elle intéresse les parents à la scolarisation de leurs enfants par leur participation étroite à l'œuvre d'éducation de leurs enfants. La participation communautaire à l'innovation permet une appropriation effective par les communautés des enjeux de la scolarisation des enfants. La mise en œuvre de cette innovation rapproche socialement et culturellement l'école avec les réalités du milieu et crée une symbiose culturelle entre l'école et les communautés du fait de l'usage de langue locale et de la prise en compte des valeurs socio-culturelles du milieu d'où le fort engouement des communautés bénéficiaires de cette innovation. Elle rapproche géographiquement l'école avec le milieu de l'enfant car les enfants ne parcourent plus de longues distances pour rejoindre leur école d'autant plus que les centres sont installés plus proches des apprenants. La SSA/P permet également de promouvoir l'emploi local, du moment que sa mise en œuvre mobilise un grand nombre d'acteurs issus de la communauté locale et rémunérée par celle-ci avec l'appui de l'ONG. Selon les informations obtenues des personnes ressources, à Koubri ce sont au moins une cinquantaine de personnes qui sont rémunérées à travers la mise en œuvre de la SSA/P

L'analyse des coûts a démontré que le coût de revient d'un enfant issu de cette innovation est moins élevé que celui appliqué dans les autres structures d'éducation et de formation classique. Selon les informations reçues du coordonnateur éducation de CREDO, le coût moyen de formation d'un apprenant de la SSA/P est 79 000 FCFA incluant toutes les charges liées à l'équipement des centres en tables bancs et matériels didactiques, la formation des animateurs de centres, les indemnités des animateurs, le coût de supervision de l'ONG et les coûts de conception des outils et de pilotage du programme par la Fondation STRØMME. Ce coût représente un financement couvrant trois ans.

Par contre selon la Direction des études et de la planification du MENA, le coût moyen annuel d'un enfant de l'école classique en 2013 s'élève à 67 184 FCFA par an. Lorsqu'on fait une évaluation on se rend compte que le coût moyen d'un élève issu de la SSA/P durant tout son cursus primaire est de 280 552 FCFA et l'élève ayant suivi un cursus classique a un coût moyen 403 104 FCA soit presque le double de celui issu de la passerelle. Ces différents coûts ne prennent pas en compte la contribution des parents d'élèves.

Niveau	Coût annuel (FCFA)	Durée du cycle primaire	Coût total du cursus primaire (FCFA)
SSA/P	79 000	4ans soit 1 an à la passerelle et 3ans l'école classique	280 552
Ecole classique	67 184	6ans	403 104

Tableau n°6: coûts moyens d'un élève de la SSA/P et de l'école classique

Source : Enquête de terrain avril 2014

Au regard du tableau n°7, les coûts moyens des apprenants issus des passerelles coûtent moins chers par rapport aux coûts moyens de ceux de l'école classique. Il y a donc d'énormes gains en termes économiques et temporels dans la mise en œuvre de la SSA/P.

La force spécifique de cette innovation est due à sa contribution à l'expansion aussi bien quantitative que qualitative de l'éducation et de la formation dans la commune de Koubri et partant du Burkina Faso.

2.2.2. Les faiblesses et les obstacles de la SSA/P

La SSA/P, bien qu'elle ait permis une amélioration de l'accès à l'éducation, l'accroissement des effectifs scolaires n'a pas pu résoudre tous les problèmes résiduels qui freinent la scolarisation des enfants en milieu rural. La mise en œuvre pratique de l'innovation révèle des faiblesses d'ordres structurels et organisationnels. En effet, sur les faiblesses et les obstacles majeurs dans la mise en œuvre de la SSA/P, les animateurs (100%) reconnaissent qu'ils relèvent essentiellement de la méconnaissance de l'innovation, car certains parents font la confusion entre alphabétisation et passerelle. Ainsi, l'un d'entre eux déclare : *«certains parents d'élèves disent qu'ils ont inscrit leurs enfants pour l'école moderne mais ils ne comprennent pas pourquoi, ils font l'alphabétisation»*. OB Koubri. Bon nombre de ces parents, du fait de l'utilisation de la langue locale dans l'enseignement pensent qu'il s'agit d'une alphabétisation. Ils ignorent la philosophie de l'innovation. L'insuffisance et le retard de paiement des indemnités des animateurs et le manque d'infrastructure devant abriter les centres et le logement pour l'animateur dans certaines localités ont été cités comme obstacles à la mise en œuvre de l'innovation.

Sur le volet de la rémunération des animateurs, nous avons remarqué qu'il existe un non respect des protocoles et des conventions signés à cet effet par les acteurs. L'ONG CREDO reconnaît avoir fait des efforts selon les propos du coordonnateur, pour éviter les retards de paiements mais, certains partenaires, en l'occurrence le MENA, prétextant de la lourdeur administrative, accuse parfois des retards énormes dans le transfert des fonds au profit des ONG de mise en œuvre. Ce qui induit le retard d'exécution de certaines actions majeures dont le paiement des animateurs.

Pour les enseignants des écoles d'accueil, en plus de ceux cités par les animateurs, la non implication de tous les enseignants du classique dont certains ignorent presque le système, la précarité des conditions de vie et de travail des animateurs sont des faiblesses de cette innovation qui peuvent entraver sa mise en œuvre. Sur ce point, il faut dire que certains enseignants (43%) sont amers du fait qu'ils sont totalement ignorés dans le processus, c'est au stade du transfert des apprenants que ces derniers sont impliqués. Il n'y a pas de collaboration entre certains centres et leurs écoles d'accueil. Un enseignant a confirmé cette situation par ces propos: *« J'étais dans ma classe et on est venu me balancer des enfants pour que j'intègre dans ma classe » Z K Koubri.*

Ce dernier reconnaît que les directeurs d'écoles sont impliqués, mais leurs adjoints sont mis en marge, alors que ce sont les adjoints qui accueillent les apprenants transférés dans leurs classes. D'autres enseignants aussi ont évoqué l'insuffisance de sensibilisation des acteurs, ce qui implique que certains acteurs n'ont pas l'information juste. Il s'agit notamment des parents d'élèves et de certains enseignants. C'est ce qui a suscité les suggestions suivantes de la part d'un enseignant : *« L'Etat gagnerait à mettre tous les moyens nécessaires à la disposition du classique que de disperser les moyens pour des innovations mort-nées sans avenir » PKD Koubri.*

Cela témoigne de sa méconnaissance de la philosophie de cette innovation due à l'insuffisance de partage d'information. L'absence d'un cadre de concertation regroupant, ne serait-ce que les acteurs locaux est un obstacle majeur car la concertation est indispensable pour la réussite d'une innovation. Les animateurs, les parents d'élèves, les enseignants des écoles d'accueil, les encadreurs pédagogiques et la coordination de CREDO n'ont pas de rencontre formelle au cours de laquelle ils puissent partager l'information et réajuster les incohérences constatées de part et d'autre. Quant aux parents, ils reconnaissent les obstacles avancés par les autres acteurs mais ils ajoutent les difficultés de mobilisation sociale. Pour eux, certains parents sont stoïques au sort de leurs enfants, ils les inscrivent mais ne se soucient plus du reste. Alors que leur mobilisation est nécessaire pour l'encrage de l'innovation.

D'autres problèmes comme la réduction des disparités entre le genre et le maintien à l'école persistent, car les filles ne sont pas massivement inscrites et celles qui y sont, décrochent très tôt. Selon le rapport 2013 de l'ONG CREDO, durant les deux dernières années de mise en œuvre de la SSA/P dans la commune de Koubri, sur 782 inscrits, 641 ont pu être transférés au classique, 141 apprenants ont abandonnés soit 18% de déperditions. Les animateurs des passerelles expliquent que la plupart des abandons sont des filles. Que ce soit les filles inscrites dans les passerelles ou celles transférées au classique au fur et à mesure qu'on gravit les échelons, les filles quittent le système pour de nombreuses raisons liées aux pesanteurs socio culturelles parce qu'elles y arrivent à un âge où la pression pour le mariage et les tâches domestiques est plus forte.

La SSA/P est une formule alternative qui présente aussi bien des forces mais aussi des

faiblesses et des obstacles qu'il conviendrait de juguler pour une atteinte optimale des objectifs escomptés et envisager une vulgarisation de cette innovation.

CHAPITRE III : SUGGESTIONS POUR UNE AMELIORATION ET UN PASSAGE A GRANDE ECHELLE DE LA SSA/P

L'analyse de l'ensemble des résultats de l'étude a permis d'approuver que la mise en œuvre de la SSA/P dans la commune de Koubri permet d'insuffler la dynamique d'accroissement de l'offre éducative tant quantitative que qualitative. Elle est une alternative pertinente permettant de répondre aux soucis d'accès, de maintien et d'achèvement du cycle primaire. L'innovation est déjà adoptée par les communautés et tous les enquêtés approuvent une grande extension de la SSA/P sur l'ensemble du pays.

Cependant, pour se conformer aux vœux de Dan E. Inbar (1996) qui explique que l'innovation en matière d'éducation ne se limitent jamais à une démarche purement technique et ne repose pas uniquement sur des changements structurels biens qu'ils soient nécessaires. Elle suppose des changements de comportement de la part des enseignants, des parents, des élèves/étudiants, des administrateurs comme des hommes politiques. Il est alors nécessaire que tous les acteurs changent de comportements pour répondre aux exigences de l'innovation. Pour ce faire, les mentalités anciennes doivent abolies ou circonvenues. C'est pourquoi des suggestions ont été formulées à l'égard des principaux acteurs.

3.1. A la Fondation STROMME

Au regard des résultats forts appréciables de la SSA/P, mais aussi des difficultés constatées sur le terrain, il conviendrait que la Fondation STROMME veille à l'application stricte des protocoles et de conventions signés avec ses partenaires. Les enquêtés recommandent la relecture du référentiel de mise en œuvre de la SSA/P pour l'adapter constamment aux réalités du moment. A cet effet, le niveau de recrutement des animateurs pourrait être relevé pour exiger aux candidats d'avoir au moins le niveau de la classe de première ou de la terminale des lycées. Il serait important d'impliquer davantage les services centraux du MENA comme la DGIREF et la DGESS pour une prise en compte des données statistiques dans l'annuaire statistique du ministère de l'éducation nationale. Les moyens financiers sont nécessaires à la vulgarisation de l'innovation, il serait donc convenable que la Fondation fasse un plaidoyer auprès de ses partenaires stratégiques pour octroyer plus de fonds aux ONG locales en vue du passage à l'échelle. Pour l'instant, le mooré est la seule langue locale utilisée dans la stratégie au Burkina Faso. Les enquêtés souhaitent que les documents didactiques soient transcrits dans d'autres langues du pays pour large diffusion de la SSA/P.

3.2. A l'Etat/MENA

Du fait que l'Etat est le principal garant de l'éducation des citoyens, il importe qu'il

saisisse l'opportunité qu'offre la SSA/P pour encourager et soutenir une mise à grande échelle de cette innovation qui pourrait contribuer à l'éducation pour tous. Comme l'a souligné B. Claudine Valérie OUEDRAOGO (1996) que l'innovation dans l'enseignement doit partir des besoins réellement exprimés par les principaux intéressés plutôt que d'imposer des stratégies venues d'ailleurs. Elle doit instaurer un consensus entre les acteurs et les partenaires tout en prenant en compte les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires au succès de l'innovation. Dans cette logique les enquêtés suggèrent que l'Etat donne assez de moyens aux ONG locales, à l'instar des fonds alloués à l'alphabétisation pour qu'on puisse ouvrir davantage de centres. Ils souhaitent que le MENA veille à l'implantation de cette innovation dans les communes prioritaires en matière d'éducation pour permettre de récupérer les enfants de ces zones à besoins d'éducation. Il est aussi convenable que le MENA respecte les termes des conventions signées avec les ONG locales. En ce sens, les fonds promis doivent être transférés dans les meilleurs délais à ces ONG pour faire face aux charges de gestion/pilotage et de suivi des activités de la SSAP. Le MENA doit également impliquer toutes les directions chargées de l'encadrement pédagogique ou de collectes des données pour une synergie d'action, de collaboration et de prise en compte de la SSA/P dans les données du Ministère. Certaines écoles d'accueil éprouvent des difficultés en infrastructures et équipements compte tenu du flux important d'apprenants transférés. Il sied alors que l'Etat renforce les écoles d'accueil par la construction de nouvelles salles de classes et en équipements conséquents, en fonction des prévisions de transfert pour faire face à la pléthore dans les classes et au déficit de table-bancs.

Certains enquêtés ont suggéré que l'Etat veille au respect des cahiers de charges et des conventions signées avec les acteurs locaux. De même, certains centres n'ont pas de cantines, il est alors demandé à l'Etat de doter ces centres de vivres pour leur permettre de disposer d'une cantine. Toute chose qui pourrait motiver les élèves et réduire les abandons dans les passerelles.

3.3. A CREDO

L'efficacité et la pérennité de l'innovation dépendent de la sérénité et de l'engagement des acteurs de l'ONG. Pour ce faire, il est recommandé à l'ONG de mieux motiver ses employés notamment le coordonnateur et le superviseur pour le respect de la fréquence de la supervision et pour plus d'action de suivi des centres. L'un des écueils décriés par plusieurs enseignants des écoles d'accueil c'est leur marginalisation dans la mise en œuvre de l'innovation. Il convient alors que CREDO organise chaque année une formation à l'endroit des enseignants susceptibles d'accueillir des apprenants. L'ONG est invitée aussi au respect des conventions signées avec les acteurs locaux et à l'implication de tous les acteurs concernés. Il est même souhaitable d'instituer un cadre de concertation qui réunira les services techniques déconcentrés du MENA, les enseignants, les animateurs et les parents d'élèves pour aplanir certaines divergences. Le respect de la tranche d'âge et du groupe cible doit être une réalité car sur les 28 enfants que nous avons interrogés quatre (04) élèves ont déjà fréquenté le cours moyen, trois (3)

élèves ont déjà fait le cours élémentaire et cinq (05) élèves ont plus de 12 ans. Ce qui ne respecte pas le référentiel de mise en œuvre. Certains enquêtés que ce soit les enseignants ou les parents d'élèves méconnaissent la philosophie de la SSA/P. Il importe donc que des sensibilisations puissent être organisées pour donner l'information juste à tous.

Les animateurs des centres estiment que les formations initiales et continues qu'ils reçoivent sont insuffisantes, l'ONG CREDO est invitée à renforcer conséquemment les capacités des animateurs pour qu'ils soient plus efficaces. A ce titre, Etienne Brunswic et Jean Valérie (2003) estiment que la motivation des enseignants entretenue par un suivi pédagogique, une action de formation et la mise en place d'un mécanisme de communication destiné à rompre l'isolement des maîtres sont des actions indispensables à la réussite d'une innovation éducative. De ce fait, il importe que l'ONG CREDO multiplie les formations et motive davantage les animateurs pour qu'ils soient mieux aptes à dispenser les cours. Ces animateurs ont aussi des arriérés de paiement de leurs indemnités, il est recommandé que CREDO explore des stratégies permettant non seulement de valoriser leur traitement mais procéder au paiement dans les meilleurs délais pour éviter le départ de ces derniers. Certains centres manquent de cantines scolaires, pour réduire les abandons des apprenants, il serait souhaitable que l'ONG explore des stratégies avec les services déconcentrés du MENA pour doter ces centres de cantines. Les enfants transférés ont besoin de suivi, de ce fait, il importe que CREDO veille au suivi des enfants transférés et motive également les enseignants ayant déjà reçu des apprenants de la passerelle. En vue d'un passage à grande échelle, il est bienséant que CREDO œuvre à une grande visibilité de l'innovation à travers des canaux appropriés (émission radiodiffusée, théâtre forum, des conférences publiques, ...).

3.4. Aux animateurs

Pour une efficacité des enseignements dans les centres à passerelle, les animateurs jouent un rôle important. A cet effet, ils doivent se former constamment afin d'être opérationnels. Ainsi, ils sont invités à collaborer étroitement avec les enseignants des écoles classiques pour bénéficier de leurs expériences. La conscience professionnelle, le dévouement, la vocation et l'amour des enfants sont autant de qualités que les animateurs doivent adopter.

3.5. Aux encadreurs pédagogiques

Les encadreurs pédagogiques représentent un maillon essentiel pour le suivi pédagogique de cette innovation. Pour ce faire, leur suivi doit être régulier et rigoureux. Ils doivent apporter l'encadrement nécessaire dont les animateurs ont besoin pour être efficace. Les encadreurs doivent travailler en collaboration directe avec le coordonnateur et le superviseur de CREDO. Du fait qu'ils ont une parfaite connaissance de la SSA/P, il importe qu'ils participent à sensibiliser les enseignants du classique sur le bien fondé de l'innovation. De même, il serait mieux indiqué qu'ils impliquent les

enseignants et les directeurs d'écoles qui peuvent être des encadreurs de proximité pour les accompagner ou les suppléer en cas de besoins.

3.6. Aux enseignants des écoles d'accueil

Le transfert des apprenants de la passerelle à l'école classique est un processus à travers lequel interviennent les enseignants du classique. Pour un partenariat bénéfique, il est suggéré que ces enseignants soient activement impliqués en amont et aval durant tout le processus de la mise en œuvre de l'innovation. Ainsi, ils comprendront la philosophie de l'innovation et adhéreront pour sa réussite. Les enseignants du classique doivent accueillir et accepter les élèves transférés dans leurs classes. Certains acteurs souhaitent qu'ils évitent de stigmatiser les élèves issus de la SSA/P. Il sied que ces élèves bénéficient d'une attention particulière du fait qu'ils viennent d'arriver dans le cursus et sont souvent plus âgés que leurs camarades du même niveau de classe. Les enseignants du classique doit également porter assistance aux animateurs et partager leurs expériences avec ceux-ci. Il est souhaité qu'ils contribuent à la mobilisation de la communauté car ils bénéficient d'une bonne écoute auprès de celle-ci.

3.7. Aux communautés

L'implication des communautés est une condition sine qua non dans l'atteinte des objectifs poursuivis par l'innovation. L'ouverture des centres et leur gestion nécessite leur engagement et leur participation. A ce titre, il convient qu'ils soient s'impliqués réellement dans la mise en œuvre de l'innovation. Il est recommandé qu'ils mobilisent toute la communauté locale autour de l'innovation. Sur ce fait, certains enseignants proposent que la commune et les populations bénéficiaires puissent se concerter et voir dans quelles mesures la commune peut soutenir à l'amélioration des conditions de travail dans les centres à passerelles et dans les écoles d'accueil.

CONCLUSION

Au terme de notre étude qui porte sur les acteurs et les enjeux de la « stratégie de scolarisation accélérée/passarelle » dans la commune rurale de Koubri, nous sommes parvenus à des résultats qui répondent aux objectifs visés. L'étude avait pour objectifs de :

- Identifier et décrire les acteurs et leurs rôles dans la mise en œuvre de la SSA/P dans la commune rurale de Koubri ;
- Analyser les enjeux de la SSA/P dans la commune rurale de Koubri;
- Proposer des améliorations en vue du passage à échelle de cette innovation.

Les résultats de l'étude révèlent que la SSA/P est une innovation éducative qui permet de scolariser les enfants 9 à 12 ans qui n'avaient pas eu la chance d'aller à l'école ou qui ont été déscolarisés précocement. L'analyse des données recueillies fait ressortir que cette innovation est mise en œuvre par plusieurs acteurs composés des acteurs initiateurs (Fondation STROMME) des acteurs de soutien ou d'accompagnement (l'Etat, ONG locales et internationales, les animateurs, les communautés et les collectivités locales) et des acteurs bénéficiaires (apprenants, parents d'élèves et communautés) qui travaillent dans une dynamique partenariale. Ces partenariats sont régis par des conventions, des protocoles ou des contrats signés entre les différents acteurs. L'innovation est caractérisée par la stratégie du « faire-faire » et la participation communautaire.

Aussi, les résultats auxquels nous sommes parvenus a permis de se rendre compte que le partenariat existant entre les acteurs est de type public-privé mais aussi de type privé-privé. La mise en œuvre de la SSA/P se fait dans une synergie d'action, de collaboration entre les différents acteurs et une participation des communautés de base, confirmant ainsi nos deux premières hypothèses.

Notre troisième hypothèse selon laquelle la SSA/P a une influence significative sur le développement quantitatif et qualitatif du système éducatif est également confirmée. En effet, la SSA/P a un impact sur le taux de scolarisation dans la commune, la qualité de l'éducation à travers l'amélioration des taux de promotion, de maintien et d'achèvement qui connaissent une évolution à travers la mise en œuvre de l'innovation. Les taux de déperdition sont en baisse car beaucoup d'enfants qui avaient quitté l'école y reviennent et ceux qui n'avaient pas eu la chance ont l'opportunité d'acquérir les notions éducatives nécessaires à leur épanouissement.

Au regard de la pertinence de la SSA/P qui est une innovation adaptée au milieu rural et très bénéfique pour les populations défavorisées du fait que ce sont des services éducatifs à coûts moins onéreux qui leurs sont offerts, des suggestions ont été faites pour la mise à grande échelle de celle-ci. Mais avant, il conviendrait de :

- traduire les documents didactiques dans d'autres langues locales en plus du mooré ;

- doter assez de moyens aux ONG locales pour la vulgarisation de l'innovation ;
- respecter strictement les protocoles et conventions entre acteurs ;
- impliquer réellement toutes les parties prenantes à la mise œuvre ;
- sensibiliser les acteurs communautaires sur leurs responsabilités et le bien fondé de l'innovation.

Il est donc évident que le développement de notre pays est tributaire de son système éducatif et l'innovation étant une formule alternative pour compléter ou suppléer un besoin non satisfait, il est alors indispensable que les innovations à l'instar de la SSA/P soient vulgarisées sur tout le territoire national au profit des zones défavorisées pour le bénéfice de tous les citoyens. Pour ce faire, l'implication de toute la communauté éducative dans toutes les sphères de décisions et de gestion des politiques éducatives demeure plus que jamais nécessaire.

Le présent travail n'a pas la prétention d'avoir effectué une étude exhaustive sur les multiples acteurs et les énormes enjeux de la SSA/P. Nous estimons néanmoins, que les insuffisances laissées par la présente étude pourront être comblées par d'autres recherches sur divers autres aspects liés à l'impact de cette innovation sur les populations rurales et/ou défavorisées.

BIBLIOGRAPHIE

1. **Atchoarena David et Lavinia Gaspereni** (2005), *l'éducation pour le développement rural : vers des orientations nouvelles* ; FAO et UNESCO-IIPE Paris, 466 pages,
2. **BAGO Léonard**(2010), *les centres à passerelles, une alternative à la problématique de la scolarisation et des déperditions, cas de l'expérience de l'AEAD dans la DPEBA du Zondoma*, mémoire de fin de formation d'inspecteur d'enseignement du premier degré, ENS/Université de Koudougou, 83 pages ;
3. **Brunswic Etienne et Jean Valérie** (2003), *Les classes multigrades : une contribution au développement de la scolarisation en milieu rural*, UNESCO-IIPE, Paris, 117 pages ;
4. **Burkina Faso, Loi n0013-2007/AN portant loi d'orientation de l'éducation au Burkina Faso**, 30 juillet 2007 ;
5. **Burkina Faso, MENA** (2012), *Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) période 2012-202*, 147 pages ;
6. **Burkina Faso** (2011), MENA-Fondation STRØMME Afrique de l'Ouest-Secrétariat Permanent sous régional de la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle, *protocole d'accord cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle(SSAP) au Burkina Faso*, 8 pages ;
7. **Burkina Faso, MENA** (2013), *Annuaire statistique de l'Education Nationale 2012-2013*, Ouagadougou ; 445 pages
8. **CAMPENHOUDT Luc Van, QUIVY Raymond**, (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*. paris: Dunod ;
9. **Candy Lugaz et al.**(2010) *Renforcer le partenariat école-communauté Bénin, Niger et Sénégal*, UNESCO-IIPE, Paris 169 page;
10. **Compaoré Félix et al.** (2007), *la question éducative au Burkina Faso, Regards pluriels* ;CNRST Ouagadougou, 288 pages ;
11. **Conseil municipal de Koubri** (Août 2008), *Plan communal de développement*, 65 pages ;
12. **CREDO**, (2013) *Rapport de campagne 2012-2013*, 12 pages ;
13. **Dan E. Inbar** (1996), *Planifier pour l'innovation en matière d'éducation*, UNESCO Paris, 115 pages ;
14. **DURKHEIM Emile** (1922), *Education et sociologie*, Texte préparé par Jean-Marie Tremblay, 53 pages ;
15. **FERREOL Gilles et al**, (1995), *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Armand colin, 277 pages ;

16. **Fondation STROMME**,(2008) *Référentiel de mise en œuvre de la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle(SSAP)*, 11 pages ;
17. **Ferrier Jean** (1996), *L'école en milieu rural*, Revue internationale d'éducation de Sèvres, numero10, pp. 31-45, disponible en ligne sur ries.revues.org consulté le 12 janvier 2014;
18. **Gauthier Pierre-Louis et Luginbühl Odile**(2012), *L'éducation en milieu rural: perceptions et réalités* Revue internationale d'éducation de Sèvres numéro 59, avril 2012, disponible en ligne sur ries.revues.org, consulté le 29 mars 2013;
19. **Gèze Patrick et al.** (2012), *l'innovation sociale : un levier pour le développement des territoires*, Avise, Paris, 28 pages ;
20. **Hassenforder Jean** (1972), *l'innovation dans l'enseignement*, Casterman Belgique, 142 pages ;
21. **Huberman** (1973), *Comment s'opèrent les changements en éducation : contribution à l'étude de l'innovation* ; UNESCO-BIE Genève, 113 pages ;
22. **Kamano J. Pierre et al.** (2010), *Les défis du système éducatif Burkinabè en appui à la croissance économique*, Banque mondiale, Washington D.C.; 206 pages ;
23. **Ki-zerbo Joseph** (2010), *Education et développement en Afrique. Cinquante ans de réflexion et d'action*, édition les presses africaines, Ouagadougou, 240 pages ;
24. **Ki-zerbo Joseph** (1990), *Eduquer ou périr*, Harmattan Paris, 120 Pages ;
25. **Kobiané Jean François** (2006), *Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso. A la recherche des déterminants de la demande scolaire*, Academia Bruylant 316 pages;
26. **Makayaba Mabadjema Félix**(2013), *Contribution à l'analyse des stratégies d'autofinancement de la Fédération des Coopératives Maraichères du Niger-Niya* ; mémoire de Master AGRINOVIA, Université de Ouagadougou, 85pages ;
27. **MANITOBA** (2008), *Cadre de participation communautaire, service à la famille et logement*, 54 pages ;
28. **Mingat Alain et al.** (2010), *Enjeu de la scolarisation en milieu rural et le défis de la couverture scolaire au niveau du premier cycle du secondaire*, AFD, 88 pages ;
29. **Nigel Poole et Chris Penrose Buckley** (2006), *L'innovation: enjeux, contraintes et opportunités pour les ruraux pauvres* FIDA, 79 pages ;
30. **OUEDRAOGO Claudine Valérie** (1996), *les innovations pédagogiques dans le système éducatif Burkinabè: l'expérience des classes à doubles flux dans l'enseignement primaire*, mémoire de maitrise en sociologie à l'Univesrité de Ouagadougou, 129 pages ;

31. **OUEDRAOGO Sofoni** (2013), *la stratégie de scolarisation accélérée/passerelle comme un moyen d'accroissement de l'efficacité interne du système éducatif : cas des centre à passerelles de l'ANTBA dans les provinces du sanmantenga et du Kadiogo*, mémoire de fin de formation de Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire, ENAM Ouagadougou, 47 pages ;
32. **PNUD**, Rapport sur le développement humain (2013), *L'essor du Sud: le progrès humain dans un monde diversifié*, 228 pages
33. **Rollin Joanie et Vincent Valérie** (2007), *acteurs et processus d'innovation sociale au Québec*, Québec 78 pages ;
34. **Sauvageot Claude et Patricia Dias Da graça**(2005) *Indicateurs pour la planification de l'éducation pour les populations rurales : un guide pratique*, FAO-UNESCO-IIPE Paris, 81 pages ;
35. **SELLAMNA Nour**, Cours de « construction et gestion de partenariats», AGRINOVIA 2013 ;
36. **Tosi Francesca et Napolitano Silvia** cours « Economie du développement » AGRINOVIA 2013 ;
37. **UNESCO**(1997), *Stratégies alternatives d'éducation pour les groupes défavorisés*, IPE Paris, 33pages ;
38. **YARO Yacouba et al.**(2011), *Rapport d'étude sur l'évaluation de l'impact des innovations éducatives (Centres d'Encadrement Intégré de la Petite Enfance (Bisongo), Ecole Satellites (ES), Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF)) sur le développement du système éducatif au Burkina Faso*, UNICEF-MENA, 133 pages;
39. <http://www.abcburkina.net/fr/nos-dossiers/vu-au-sud-vu-du-sud/694-325-alphabetisation-scolarisation-et-monde-rural> consulté le 15 janvier 2014 ;
40. http://www.unicef.org/bfa/french/3595_7215.html consulté le 20 février 2014 ;
41. <http://www.fao.org/docrep/009/t3725f/T3725F02.html> consulté le 4 mars 2014 ;
42. <http://www.memoireonline.com/sommaires/sociologie.html> consulté le 15 mars et le 7 avril 2014.

ANNEXES

ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AU PERSONNES RESSOURCES

Nous vous remercions de répondre à nos questions sur le SSA/P. Il s'agit d'une étude dans le cadre de notre mémoire de Master AGRINOVIA "Innovation et Développement en milieu rural "à l'Université de Ouagadougou dont le thème s'intitule "Acteurs et enjeux de la SSA/P en milieu rural à travers les réalités de la commune de Koubri".

I- Identification de l'enquêté

Nom & Prénom

Age

Sexe

Fonction

II- les acteurs de la SSA/P et leur rôle

Présentation de la SSA/P ;

Les parties prenantes de la mise en œuvre ;

Relations entre les acteurs impliqués.

III- Participation communautaire

Appréciation éducative sur la participation de la communauté éducative aux activités de la SSA/P.

IV- Contribution au développement de l'éducation

La contribution de l'innovation éducative à l'amélioration de l'accès à l'éducation ;

La contribution de l'innovation éducative à l'amélioration de la qualité de l'éducation ;

Appréciation de l'efficacité des méthodes pédagogiques utilisées par les centres à Passerelles ;

Les forces et les atouts de l'innovation ;

Les faiblesses et les obstacles de l'innovation.

V- Suggestions

Suggestions faites aux différents acteurs pour une amélioration et une mise à grande échelle de la SSA/P

Merci pour votre précieuse contribution